

Le Trait d'Union

des apiculteurs Haut-Savoyards



*Pour les 50 ans du GDSA,
un abonnement d'un an à
la Santé de L'Abeille
offert aux adhérents du
GDSA 2019*

Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie

N° 130

Automne 2020

AUX APICULTEURS HAUT-SAVOYARDS

► **Site Internet :** www.syndapi74.fr - Site départemental Haute-Savoie

► **Cotisations, changement d'adresse, assurances, achat de pots, abonnement aux différentes revues :**

Se connecter à www.syndapi74.fr et cliquer sur <https://inscriptions.syndapi74.fr>



Règlement par Carte Bleue - ou par virement :

FR76 1027 8024 1800 0150 9044 981 BIC CMCIFR2A

Règlement par chèque à l'ordre du Syndicat d'Apiculture de la Haute-Savoie et adressé directement au Trésorier

Monsieur André BERLIOZ – 184, route de Bloye - Charansonnex - 74150 MASSINGY

Tél : 04 50 01 45 24 - mail : tresorier@syndapi74.fr

► **Renseignements et communications :** (Vie de l'Association, cours apicoles, etc....)

Monsieur Pierre TOMAS BOUIL - 39, lotissement Les Noyers - 74800 AMANCY

Tél. 06 79 34 60 51 - Email : president@syndapi74.fr - Site Internet : www.syndapi74.fr

► **Assurances multirisques et Rucher technique :**

Monsieur Frédéric BARILLIER - 41, Chemin de Mally 74490 ONNION

Tél. : 06 75 57 07 70 - mail : assurances@syndapi74.fr

► **Groupement d'Achats :**

Monsieur Jacques PAVIA - 954, route de Loisinges - 74930 PERS JUSSY

Tél. 06 82 58 38 90 - E-mail : groupeachat@syndapi74.fr

► **Groupement de Défense Sanitaire Apicole :** www.gdsa74.fr

Madame France GAVE - GDSA74 - 1560, route de La Molière - 74420 SAINT ANDRE de BOËGE

Tél. : 06 31 15 29 85 - mail : presidentegdsa74@syndapi74.fr

► **Commandes médicaments :**

Monsieur Denis GERARD

GDSA74 - 1560, route de La Molière - 74420 SAINT ANDRE de BOËGE

Tél. : 06 72 49 81 93 - mail : dgerard74@hotmail.com

► **Vétérinaires conseils du Programme Sanitaire d'Élevage. :**

Dr Florentine GIRAUD – giraud.florentine74@orange.fr

Dr Ludovic CHENEVAL – cliniqueducoteau@orange.fr

► **Déclaration mortalités ou affaiblissements de colonies d'abeilles avec les symptômes suivants :**

- Tapis d'abeilles mortes devant ou dans la ruche

- Ruches vides (hors essaimage)

- Dépopulation

- Phénomène affectant au moins 20 % des colonies du rucher

Apparus dans un délai de 2 semaines maximum depuis la dernière visite

Nouveau numéro guichet unique OMAA : 04 13 33 08 08

DDPP de la Haute-Savoie :

9 rue Blaise Pascal - BP 82 - 74603 SEYNOD Cedex Tél : 04 50 33 55 55

Tél direct : 06 37 87 03 58 ou par mail ddpp_spae@haute-savoie.gouv.fr

Dimanches et jours fériés : 04 50 33 60 00

► **Pour le Trait d'Union :**

Michel LAFFONT 1911, route des Boussages Laitraz - 74490 ONNION

Tél. : 06 21 46 78 58 - email : traitunion@syndapi74.fr



Sommaire

| | |
|---|----|
| Editorial du président | 4 |
| La page du trésorier | 5 |
| GDSA | 6 |
| Rucher technique | 9 |
| Assurances | 11 |
| Commission achats | 13 |
| Echos des ruchers écoles | 17 |
| Lutte biotechnique contre varroa | 24 |
| Conférence loque américaine..... | 26 |
| Miellerie collective des Bauges..... | 28 |
| Produit de la ruche (3) : Propolis et apithérapie | 29 |
| Abeilles et flore sauvage | 31 |
| Un peu d'histoire | 35 |
| Frelon asiatique | 38 |
| Petites annonces | 41 |
| Bons de commande | 42 |

Adhérer au syndicat d'apiculture permet la défense des apiculteurs, de nos amies les abeilles, tout comme la protection de l'environnement.



2020 : marquage bleu

Les articles publiés dans le TU le sont sous la seule responsabilité de leur auteur

Le syndicat d'apiculture de Haute-Savoie a été créé en 1895. Il représente plus de 1500 apiculteurs qui exploitent 19 000 ruches réparties harmonieusement en petits ruchers sédentaires sur l'ensemble du département. La Haute-Savoie est ainsi un des départements les mieux pollinisés de France. **Il serait dommage pour notre environnement, de négliger une aide aussi précieuse !**



Editorial

La crise sanitaire que nous sommes en train de vivre a perturbé le fonctionnement du syndicat et a compliqué le quotidien de notre vie.

- L'Assemblée Générale de Faverges a été annulée alors que l'équipe qui organisait l'événement avait tout préparé. Remercions-les pour tout le travail accompli.
- La distribution des pots plastiques et des kits de pots verre a pu être réalisée dans des conditions difficiles grâce à l'engagement de certains d'entre nous.
- Le planning de sélection et de fécondation des reines du rucher technique a pu être réalisé grâce à l'implication de Gilles Durand et de son équipe.
- Le concours des miels a dû être annulé en dernière minute car nous ne pouvions pas assurer les règles de distanciation des membres du jury. Nous nous excusons auprès de tous ceux qui souhaitaient participer.
- La mise au point du système VATOREX de traitement du varroa par hyperthermie a été réalisée au rucher technique grâce à l'implication de Frédéric Barrilier et son équipe.

Avec cette crise un grand nombre de personnes pensent que l'on ne peut plus continuer ainsi. Parmi les causes mises en avant notre lien avec la nature et la dégradation de la biodiversité tiennent une bonne place.

Malgré les difficultés sanitaires le bureau a tout mis en œuvre pour assurer ses missions.

- Le paiement en ligne de plus en plus utilisé par les adhérents permet de simplifier les

tâches de gestion de notre trésorier et de bénéficier des services de mailing pour recevoir les informations importantes en temps réel.

- Le syndicat vient de contracter un partenariat avec l'ONF pour installer en 2021 des ruches sédentaires dans un site isolé sur le plateau de Champlaitier (1600m). Ce site du rucher technique permettra de valider dans des conditions « haute montagne » la rusticité des souches d'abeilles endémiques sélectionnées et l'efficacité du système VATOREX.
- La vente de kits de pots de verre avec des étiquettes personnalisées a été expérimentée en 2018 et 2019. L'année prochaine ce service sera opérationnel. Ce qui nous conduit à rechercher des sites de distribution et des adhérents bénévoles répartis sur le département pour distribuer les kits au mois de mai.
- Le frelon asiatique s'installe dans le bassin annecien depuis 2018. Il poursuit sa progression sur le territoire. Cette année il a été détecté dans le secteur de la Filière et le bassin Genevois. Soyons vigilants, signalons les nids et les insectes suspects sur le site www.frelonsasiatiques.fr. Au printemps prochain nous réunirons les référents pour définir la stratégie de lutte.
- Nicoplast vient de nous annoncer qu'il ne fabrique plus les pots plastiques du syndicat. Nous recherchons une solution pour continuer d'assurer ce service.
- Le syndicat appuie les actions des organisations nationales (SNA et UNAF) pour faire interdire les néonicotinoïdes et modifier l'étiquetage des miels pour plus de transparence vis à vis des consommateurs.

Nous avons demandé une audience aux 6 députés Hauts Savoyards pour qu'ils votent contre la dérogation des nicotinoïdes demandée pour les cultures des betteraves.

- Le nombre de litiges de voisinage a augmenté avec le confinement. Pour éviter ces incidents respectons les règles de distance d'implantation d'un rucher. Les préfets précisent les distances à respecter pour leurs départements. Le lien avec le décret départemental de la Haute Savoie est disponible sur le site syndapi74.fr à la page suivante : <https://www.syndapi74.fr/code-rural/>

Respectons aussi quelques règles de bon sens, notamment pour l'ouverture des ruches à des heures qui gênent le moins et lorsque les conditions climatiques sont favorables.

- Vous êtes toujours plus nombreux à nous faire confiance. Tous les membres du bureau vous remercient et vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année en vous présentant leurs meilleurs vœux pour 2021.

Pierre TOMAS BOUIL
Président

LA PAGE DU TRESORIER

Après deux années de fonctionnement du nouveau logiciel de gestion le bilan est très positif, en effet nous étions un peu inquiets car ce système introduisait un gros changement pour les apiculteurs.

Notre crainte ne s'avère pas fondée car l'informatique est présente presque partout dans les familles et parmi vous nombreux sont ceux qui se sont saisi de cet outil.

Le développeur Arrêt Net nous avait donné comme fourchette environ 40% pour la première année, cette prévision est largement dépassée au moment où j'écris cet article on se situe à 61% cette année et 50% en 2019.

Une autre crainte était présente en filigrane la chute des adhésions, or il n'en est rien les effectifs sont restés remarquablement stables et même en augmentation, en 2019 et cette année on dépasse tous les pronostics les plus optimistes car on arrive à un chiffre jamais atteint depuis l'origine du syndicat en 1895 **de 1537 adhérents dont 181 nouveaux.**

Bien sûr on maintient le bulletin papier pour les apiculteurs qui n'ont pas d'ordinateur ou de tablette mais les difficultés rencontrées par certains pour se connecter ont été prises en compte et la société Arrêt Net nous propose une nouvelle version plus conviviale, conforme en tous points à un site de vente en ligne.

Je vous invite à vous saisir de ce nouvel outil tout de suite, car il sera pour moi un gain de temps en termes de gestion, et permettra d'améliorer nos moyens de communications (envoi de mails, infos flash etc.)

J'insiste sur ce point car toute inscription par le bulletin papier devra être saisie entièrement par mes soins et ce sera une grande perte de temps et surtout beaucoup de travail (estimation de 10 minutes par bulletin).

La situation financière du syndicat est bonne la cotisation restera au même niveau soit 18€. L'édition et l'acheminement du TU coûtaient près de 10€ mais après une négociation avec notre imprimeur le coût devrait se réduire de façon substantielle.

Adhésion au Syndicat d'Apiculture : 18.00€

Adhésion au GDSA : 15.00€

Les abonnements aux revues sont facultatifs vous avez le choix entre :

| | |
|-----------------------------|--------|
| Abeille de France | 26.50€ |
| Abeilles et Fleurs | 28.00€ |
| La Santé de l'Abeille | 18.00€ |

Chaque année je reçois encore beaucoup trop de déclarations de rucher. Je rappelle que la déclaration de ruches 2020 est à réaliser en

ligne sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>)

Vous pouvez aussi utiliser le Cerfa papier 13995*04 à envoyer à l'adresse : DGAL- Déclaration de ruches 251 rue de Vaugirard 75732 Paris Cedex 15

L'assurance multirisque est accessible sur le site comme les pots, les revues, le repas AG

Réglez votre cotisation en ligne à réception du TU cela évitera des oublis et donc des rappels.

Je vous adresse mes meilleurs vœux, ainsi qu'à votre famille pour l'année 2021

André Berlioz



GDSA74
POUR LA DÉFENSE DES ABEILLES

LE MOT DE LA PRESIDENTE

Les 50 ans du GDSA de Haute-Savoie, un demi-siècle d'histoire...

Il est des anniversaires qui, plus que d'autres, sonnent comme une *étape à franchir*, marquent le moment de faire un bilan de santé, de tirer les enseignements des expériences passées et de faire des projets pour les 50 ans à venir...

50 ans, l'âge de la maturité où tout est encore possible car suffisamment armé pour s'affranchir et prendre ses responsabilités, pour mener à bien ses projets sans avoir à rendre de comptes ou craindre de déplaire !

Mais avant de continuer et sans tomber dans le registre « c'était mieux avant », loin de moi cette idée, jetons ensemble un coup d'œil dans le rétroviseur.

C'est donc naturellement et avec un intérêt certain que je me suis plongée dans la relecture du numéro « Spécial Centenaire 1895-1995 » du Trait d'Union des Apiculteurs de Haute-Savoie rédigé par le président d'alors du Syndicat d'Apiculture, Bruno Cartel à qui je rends hommage !

La lecture de ce hors-série permet, grâce à des brèves remarquablement savoureuses et instructives tirées des Assemblées Générales et des réunions de Conseil d'Administration, de comprendre les liens qui ont uni de manière pragmatique le Syndicat d'Apiculture et le

Groupement de Défense Sanitaire Apicole pendant toutes ces années.

Les plus jeunes...en apiculture, seront peut-être intéressés de savoir de quoi souffraient les abeilles et comment s'organisait le sanitaire apicole avant la création officielle des GDSA et des Sections Apicoles des GDS et plus particulièrement celui de Haute-Savoie le 14 mars 1969.

A cette époque le volet sanitaire de l'apiculture s'apparentait davantage à une commission des Sociétés d'Apiculture créées en 1893-1895 dans les deux Savoie. Société d'Apiculture qui devint Syndicat d'Apiculture suite à la loi du 2 décembre 1940 relative à l'organisation corporatiste de l'agriculture avec la création d'une « Corporation paysanne » constituée de Groupes spécialisés dont le groupe apiculture. Et pour compléter cette parenthèse historique, il n'est peut-être pas inutile de préciser que ces nouvelles dispositions ont été directement inspirées de l'organisation allemande par le régime de Vichy...

Les produits ont changé mais les effets demeurent... le traitement des arbres fruitiers à l'arsenic provoquaient régulièrement des problèmes de mortalités dans les ruchers

avoisinants, la longévité des cadres de cires se chiffrait en décennies, les récoltes étaient déjà aléatoires et soumises aux conditions météorologiques.

Avec l'apparition de la ruche à cadres mobiles l'apiculture dite moderne était avant tout centrée sur la production de miel et de cire et n'était qu'une affaire d'apiculteurs. Et faut-il le préciser, il n'était alors plus nécessaire d'étouffer les abeilles pour récolter le miel.

Les maladies étaient déjà la maladie noire, la nosérose, la loque américaine, la loque européenne, l'acariose et les mycoses, puis varroa est arrivé en 1982 dans l'Est de la France et s'est très rapidement propagé à l'ensemble du pays. Le développement des connaissances en virologie ont alors permis d'identifier une kyrielle de virus opportunistes associés à l'action spoliatrice du varroa. A la même époque l'intensification des productions agricoles et l'avènement de l'agrochimie ne sont pas restés sans effets sur les colonies d'abeilles. Les médicaments de lutte contre les maladies de l'abeille étaient entre autres « Sanclomycine, Folbex, Fumidil » et le phagogène nébulisait l'amitrazé à tour de bras pour essayer de lutter contre varroa.

Certains penseront que cela ne sert à rien de regarder en arrière, mais nous Haut-Savoyards nous avons l'habitude de la montagne et des grandes randonnées, et nous savons bien que dans les moments de doute cela permet de faire une pause, d'apprécier le chemin parcouru et de redonner du courage pour continuer !

Une page se tourne, mais le livre n'est pas fini d'écrire !

En 2008 un fameux rapport pour *une filière apicole durable* du nom de son auteur Haut-Savoyard Mr le député Martial Saddier, fait un état des lieux de la filière.

A partir de 2012 à la suite des États Généraux du Sanitaire, se met en place une nouvelle gouvernance et ceci pour toutes les filières. L'apiculture n'y échappe pas, et c'est tout un mode de fonctionnement familier aux

apiculteurs qui se trouve bouleversé par cette réforme.

Dans chaque région, des Organismes à Vocation Sanitaire (OVS santé animale) ont été reconnus par l'Etat, pour mettre en œuvre la nouvelle politique sanitaire en élevage, y compris pour l'apiculture, ce qui nous a amenés à rejoindre récemment l'organisation des GDS multi espèces en intégrant la Section Apicole du GDS des Savoie. Cette réforme, article après article, arrêté après arrêté, a eu raison de nos réseaux d'agents sanitaires apicoles (ASA) qui assuraient un maillage de terrain au plus près des apiculteurs. Dès 2014 nous avons dû très rapidement recruter et former de nouveaux techniciens sanitaires apicoles (TSA) qui doivent assurer leur mission sous l'autorité et la responsabilité de vétérinaires.

Notre implication dans les structures sanitaires départementales, régionales et nationales demande un investissement en temps et une connaissance de cette organisation. Nous ne pouvons faire l'impasse de cette représentation, notre groupement représentant environ 1300 adhérents pour environ 19 000 ruches sur le département de la Haute-Savoie.

Réforme après réforme nous sommes toujours là, présents dans les instances pour représenter les apiculteurs...tous les apiculteurs !

Entendre et écouter les inquiétudes des apiculteurs dans la lutte contre le varroa, participer au réseau de surveillance des mortalités et des affaiblissements (OMAA) organiser la lutte contre le frelon asiatique et anticiper l'arrivée du petit coléoptère de la ruche, les actions ne manquent pas.

Notre GDSA comme tous les autres GDSA de France, est organisé en Association loi 1901 qui fonctionne grâce au dévouement de quelques bénévoles, cependant nous sommes obligés de répondre aux exigences toujours plus contraignantes de notre *tutelle* pour continuer à délivrer les médicaments autorisés en apiculture impliquant une

professionnalisation de nos actions. Dans l'intérêt de tous les apiculteurs nous avons eu à cœur de renforcer nos liens avec le service Santé et Protection Animales et Environnement (SPAÉ) de notre DDPP74 dont je salue les équipes.

S'il est un domaine de l'apiculture pour lequel le sens collectif doit s'appliquer c'est avant tout celui du sanitaire. Le succès et l'efficacité des actions doivent faire appel à tous les acteurs de terrain, aux professionnels et petits producteurs sans oublier cette nouvelle génération d'apiculteurs du web.

Pendant ces cinquante années les moyens de communication et l'accès à l'information, avec l'apparition des réseaux sociaux et autres « YouTube », ont considérablement évolué et cela demande une certaine réactivité dans nos réponses et interventions auprès des apiculteurs. Nous ne pouvons faire abstraction de ces nouveaux outils de communication, rapides et souvent incontrôlables avec un grand nombre d'informations publiées qui, dans un anonymat protecteur, n'engagent pas celui qui publie aux dépens du lecteur.

En 2019 nous avons donc créé notre propre site internet : <https://gdsa74.fr>

A nous d'apprendre à connaître et utiliser ces nouveaux outils de communication pour nous

rendre visibles et audibles grâce à la diffusion de l'information réglementaire et officielle.

Que serions-nous aujourd'hui sans le dévouement de nos aînés tous bénévoles dont nous ne saurions oublier les noms ; j'en profite pour rendre hommage à mon prédécesseur Paul Gerfaux.

Mon souhait le plus sincère pour cet anniversaire du GDSA de Haute-Savoie est qu'il puisse faire remémorer quelques souvenirs aux plus anciens et permettre de renforcer les liens qui unissent les apiculteurs d'hier et d'aujourd'hui et surtout que nous rassemblions nos forces et nos intelligences pour sauvegarder l'abeille...toutes les abeilles de tous les apiculteurs.

Ce cinquantième, nous avons eu envie de le fêter et de faire profiter de ce bel âge à nos adhérents 2019 en leur offrant un abonnement d'un an à la Santé de L'Abeille.

Essayer, tester, proposer, soyons acteurs dans les choix pour l'avenir !

Souhaitons longue vie au GDSA de Haute-Savoie et surtout à nos chères Abeilles !

France Gave
Présidente du GDSA de Haute-Savoie



Une équipe du GDSA74 au congrès 2019 de la FNOSAD à Mâcon.

De gauche à droite : Yves Posière, Philippe Van Damme, Florentine Giraud, Laurence Nambotin, Denis Gérard, Jean-Luc Rodriguez, Gilles Durand, Gilles Fournier et à la table : Guillaume Haase et France Gave.

GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE APICOLE DE HAUTE-SAVOIE
1560 Route de la Molière 74420 St André de Boège
Présidente GDSA74 France Gave - Vice-président GDSA74 Gilles Fournier
Email : presidentegdsa74@syndapi74.fr Site web : gdsa74.fr
N° SIRET : 431 525 773 00021 Code APE 9499Z

LE RUCHER TECHNIQUE

Reines d'abeilles endémiques

Pour sa troisième année d'activité, le Rucher Technique tient ses engagements. L'année 2020 a bien démarré pour les abeilles. Un hiver doux et un printemps précoce ont donné des miellées importantes dès le mois d'avril. La récolte de printemps a été exceptionnelle même en montagne à 900 mètres dès le mois de mai !



Profitant de cet environnement favorable, Gilles DURAND et Alain CHARDON se sont vite mis au travail pour commencer l'élevage. Fort de ses 20 colonies, le Rucher Technique était prêt pour fournir les paquets d'abeilles indispensables. Trois déplacements ont été nécessaires au CETA de Savoie en Vanoise pour prélever des larves d'abeilles noires sélectionnées. La méthode s'est affinée et les larves, déposées dans des starters, ont pu rejoindre les « finisseurs ». Puis, déposées en nucléi, les futures reines ont été replacées dans les ruchers de fécondation au CETA de Savoie, à la station de fécondation du Lignon (Abeille Noire Clusienne) et dans les Bauges (Rucher Ecole de Poisy). Après trois semaines, les nouvelles reines fécondées ont rejoint leur ruche de destination en remplacement des anciennes reines non sélectionnées ou trop anciennes. Cette première année d'élevage a montré les difficultés pour mener les opérations d'élevage parfois avec une météo capricieuse et des échecs qu'il faut assumer.

C'est près d'une trentaine de nouvelles reines d'abeilles noires sélectionnées qui ont ainsi été produites. Elles ont permis de changer toutes les reines d'origine variée du Rucher Technique et de créer de nouvelles colonies pour les essais de destruction des varroas par l'hyperthermie VATOREX et le futur rucher de montagne de « Champ laitier ».



Les colonies ont été traitées contre le parasite varroa à l'APITRAZ (préconisation du GDSA en 2020). Elles recevront un deuxième traitement fin novembre (acide oxalique). Elles seront ainsi prêtes, pour le printemps 2021 pour la caractérisation des reines suivant des critères de productivité, agressivité, résistance aux maladies et aux parasites, nettoyage des couvains, etc. ... La grande étape de la sélection d'une abeille endémique approche enfin !



Un grand merci à nos éleveurs, à tous les intervenants du Rucher Technique, aux partenaires qui ont permis de mener cette belle expérience et aux ruchers-écoles et de fécondation qui nous accompagnent.

Expérience VATOREX

Vatorex est une start-up installée à ZURICH en Suisse. Elle travaille depuis 2016 sur une solution de destruction des varroas, fléau majeur des abeilles depuis les années 80. Qu'est-ce que l'hyperthermie ? Ce procédé consiste à augmenter la température de la ruche notamment avec des toits de couleur foncée. Quand la température du couvain atteint 42 °C, les larves de varroas meurent alors que les couvains d'abeilles peuvent résister à des températures jusqu'à 50°C. Ce procédé s'avère efficace, mais en contrepartie, les abeilles se mobilisent pour ventiler la ruche et faire baisser la température, phénomène contre-productif.



Pour remédier à ce problème, Willi BRUNER a inventé un système permettant de chauffer la cire sous le couvain. Un boîtier numérique qui maintient une température de 42 °C pendant 2 heures successivement dans chaque cadre. Le cycle recommence tous les 16 jours ce qui détruit les larves de varroas dans les nouveaux couvains tout au long de l'année. Amélioré au fil des années, le système VATOREX, bénéficie aujourd'hui de nombreuses améliorations, notamment l'abandon des fils d'alimentation et la connexion des boîtiers au réseau GSM afin de contrôler le fonctionnement à distance. Après une première application en 2019 sur une ruche prototype au Rucher Technique, une commande de 4 nouveaux systèmes a été rendue possible grâce à la participation de la Communauté de Communes du Pays Rochois dans la cadre de l'action

« Un territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) ». Suite aux retards de livraison dus au COVID, ce n'est qu'en juin 2020 que les 4 nouvelles ruches VATOREX ont pu être installées. Un retard pénalisant pour le transfert des couvains des cadres traditionnels vers les cadres chauffants VATOREX. Finalement, 2 ruches sur 4 sont aujourd'hui fonctionnelles avec 8 cadres de couvain chauffants dans chacune.



Ces ruches ne seront pas traitées contre les parasites. Cependant elles seront suivies avec attention avec des contrôles de chutes de varroas réguliers et des prélèvements. Ce n'est qu'au printemps 2021 que nous pourrons confirmer si elles tiennent leurs promesses : Selon VATOREX le système détruit 95% des varroas.

Un nouveau rucher

En 2021, le Rucher Technique mènera une expérience inédite sur la résistance des abeilles endémiques. Il s'agit de créer un rucher d'altitude à 1600 m dans le secteur dit de « Champ laitier » au Plateau des Glières. Ce projet est né d'un nouveau partenariat avec l'Office National des Forêts. 4 ruches de 12 cadres seront installées sur le site au printemps 2021. Elles demeureront sur place tout au long de l'année, hiver compris.

Elles bénéficieront de toutes les technologies disponibles à ce jour afin de surveiller et enregistrer l'évolution des colonies, notamment les poids et la température du couvain. L'entreprise VATOREX nous accompagnera dans le projet.

Plusieurs déplacements seront nécessaires cet hiver afin de choisir le bon emplacement. Reste à former l'équipe d'apiculteurs qui mènera cette expérience inédite. Elle aura bien besoin de l'expérience d'apiculteurs de montagne afin d'équiper le rucher pour garantir la survie des colonies sous une épaisse couche de neige (dispositif d'aération).



Si vous souhaitez participer à ce projet, contacter le responsable du Rucher Technique : Frédéric BARILLIER

Tel. 06 75 57 07 70

barillier.frederic@orange.fr

ASSURANCES SYNDAPI 74

Toujours plus de cotisants

Le Syndicat d'Apiculture de la Haute-Savoie propose à ses adhérents une assurance pour la responsabilité civile et les risques liés à l'activité apicole. Ainsi, les cotisants sont couverts pour la plupart des dégâts que peuvent causer les abeilles aux personnes du voisinage ou à leurs biens. Attention, les intervenants apiculteurs ou leur famille et amis ne sont pas couverts. Ils doivent informer leur assurance individuelle de leur activité.



Sont également couverts les ruches et les essaims en cas de perte, de vol, d'incendie ou de catastrophe naturelle. Dans le cadre de l'option multirisque l'apiculteur est également

assuré pour les cas de mortalité des abeilles. Toutefois, les cas de nosérose et de varroase sont exclus des garanties. D'où l'intérêt de tout mettre en œuvre pour diminuer les infestations de varroas également cause de maladies. 2020 restera une année mémorable pour les ASSURANCES SYNDAPI74. Le montant des cotisations a augmenté de plus de 20% avec 15991,88 € de cotisations (12910,86 en 2019) pour 1060 apiculteurs (954 apiculteurs en 2019) et 11725 ruches assurées (10587 en 2019). Record largement battu par rapport aux années précédentes. Seuls 3 sinistres ont été déclarés : 2 vols de ruches et 1 incendie dans une ruche. De quoi consolider nos relations avec GROUPAMA et s'assurer de leur soutien en cas de sinistre important. A noter que le remboursement d'un sinistre ne peut se faire que sur factures de remplacement des matériels ou des essaims. De plus, les retards de déclaration ou de transmission des documents (Procès-Verbal de police et factures) entraînent des retards considérables dans les procédures qui compliquent le suivi des dossiers. Merci d'être réactif afin de limiter au mieux les « en cours » toujours compliqués à relancer.

Tableau de production de l'année 2020 (en cours)



SYNDICAT APICOLE DE HAUTE SAVOIE

ADHESIONS ASSURANCES ANNEE 2020

| Production au dimanche 27 septembre 2020 | | | |
|--|-----------------------|--------------------|-------------------|
| OPTIONS | Nbr Ruches | Cotis. / Ruches | Cotis. Tot TTC |
| OPTION RESTREINTE | | | |
| Nuclei | 60 | 0,66 € | 39,60 € |
| Ruchettes 6 cadres | 498 | 0,66 € | 328,68 € |
| Ruches 10 / 12 cadres | 5732 | 0,99 € | 5 674,68 € |
| Totaux restreintes | 6290 | | 6 042,96 € |
| OPTION MULTIRISQUES | | | |
| Mono | 33 | 2,51 € | 82,83 € |
| Nuclei | 48 | 1,24 € | 59,52 € |
| Ruchettes 6 cadres | 424 | 1,24 € | 525,76 € |
| Ruches 10 / 12 cadres | 4963 | 1,87 € | 9 280,81 € |
| Totaux multirisques | 5435 | | 9 948,92 € |
| ATTESTATIONS FOIRES ET MARCHES | | | |
| Nombre attestations | 67 | | |
| CUMUL | | | |
| Nb de ruches assurées | Nb adhérents inscrits | Cotisation moyenne | Total cotisations |
| 11725 | 1060 | 15,09 € | 15 991,88 € |

FOURNITURES APICOLES ••• cire - candi – nourrisseurs ...

QUINCAILLERIE

JACQUARD

Avenue Jean-Jaurès - 74800 La Roche sur Foron ☎ 04.50.03.02.19

TOUTES FOURNITURES DE QUINCAILLERIE - GRILLAGE - FER – TÔLE

COMMISSION ACHATS

Les comptes n'étant pas clos, les comptes provisoires sont arrêtés au 17/10/2020.

| DEPENSES | Montants | RECETTES | Montants |
|-------------------------------|-----------------|--------------------------------|-----------------|
| CHARGES D'EXPLOITATION | | PRODUITS D'EXPLOITATION | |
| Achats des pots NICO | 12 761 € | Ventes de pots NICO | 17 294 € |
| Achats des pots verre | 7 324 € | Vente des kits verre | 10 575 € |
| Achat étiquettes | 1 605 € | Intérêts bancaires | 18 € |
| Transport des pots | 740 € | | |
| Autres charges externes | 427 € | | |
| Dotation rucher technique | 500 € | | |
| TOTAL DES CHARGES | 23 358 € | TOTAL DES PRODUITS | 27 887 € |
| REPORT POSITIF | 4 529 € | | |
| TOTAL GENERAL | 27 887 € | TOTAL GENERAL | 27 887 € |

Les comptes définitifs seront présentés à l'assemblée générale après validation par les commissaires aux comptes.


INFORMATION IMPORTANTE

La société NICOPLAST nous a fait parvenir un courrier vendredi 11 septembre nous signifiant qu'elle arrêterait la production des pots en quadrichromie. D'autres syndicats d'apiculture sont dans la même situation.

A ce jour, nous sommes sans aucun fournisseur pour assurer la production des pots utilisés par nos adhérents.

L'urgence de la situation a conduit à la mise en place d'une réunion de crise du conseil d'administration du Syndicat d'Apiculture 74 qui s'est tenue au rucher technique à l'extérieur dans le respect des règles de distanciation.

A ce jour (17/10/2020) nous avons un contact avec une société française qui fabrique des pots végétaux biodégradables. Il n'y aura plus que deux références, 500 grammes et 1 kilogramme.

Le prix des futurs pots vous sera communiqué via le site ainsi que le bon de commande 

La date limite de commande reste le 31 janvier.

L'ensemble du conseil d'administration est mobilisé pour maintenir ce service à nos adhérents.

INPI, Conséquences

Notre nouvelle marque déposée n'est qu'une première étape réalisée en 2019.

Il nous faut maintenant modifier tous nos supports et ajouter les modifications légales françaises et européennes. Avec comme but principal, la protection du miel produit et commercialisé par nos adhérents.

La conception et la fabrication des étiquettes, pour pots en verre, n'ont pas posé de problèmes majeurs. On a été « dans les cordes » dès la réponse de l'INPI.

Les changements ;

- Une taille unique dans le but principal la réduction des coûts (par exemple, conserver le format des étiquettes pour les pots de 250 grammes compte tenu de la faible quantité mettra leur prix à près de trois fois celles des pots d'un kilogramme).
- La nouvelle marque déposée.
- Les mentions de protection de nos adhérents, Miel de Haute Savoie, Origine France, Apiculteur récoltant et produit de montagne (appellation européenne). Tout apiculteur non adhérent ne pourra utiliser aucun de nos supports protégés sans s'exposer à des sanctions. Le Conseil départemental de la Haute-Savoie nous soutient directement dans cette démarche.
- Les coordonnées de l'apiculteur doivent apparaître sur le pot, de ce fait, toutes les étiquettes seront nominatives



Les nouveaux pots incluront les mentions des étiquettes des pots en verre (origine France, apiculteur récoltant, ...) et le logo déposé.

Le nom de l'apiculteur étant une mention obligatoire ; pour chaque commande nous vous transmettrons des étiquettes autocollantes personnalisées (avec votre nom, adresse, ...). Ces nouveaux pots seront disponibles en 2021.

Pour ce faire, le Syndicat d'Apiculture de Haute Savoie, vous fournira gratuitement avec votre commande des étiquettes autocollantes nominatives afin d'être en conformité avec la réglementation et *d'assurer aussi la protection de la production du miel de Haute Savoie.*

Pots verre Logistique

Les commandes :

Les kits et les étiquettes nominatives se commandent **exclusivement via le site du syndicat.**

Les commandes seront ouvertes vers le 15 décembre et closes automatiquement le 15 avril.

Il n'y aura pas de stock supplémentaire et la date de clôture est impérative, après cette date, l'accès sera bloqué sur le site.

Un formulaire « étiquette » a été créé pour répondre à vos besoins et aux contraintes légales.

Ce formulaire sera prérempli à partir de renseignements que l'adhérent aura saisi.

Nom, prénom, adresse, téléphone et adresse mail.

A ces zones, s'ajoute la zone libre du nom du rucher.

Détail des kits

Kit Pots Verre Petit Rucher :

Ce Kit est adapté au rucher de moins d'une dizaine de ruches, il comprend :

- 24 pots de 250 grammes sous film plastique par 12 unités. 2 cartons de stockage 250.
- 36 pots de 500 grammes sous film plastique par 12 unités. 3 cartons de stockage 500.
- 24 pots de 1 Kg sous film plastique par 12 unités. 2 cartons de stockage 1 Kg.
- 100 étiquettes d'inviolabilité.
- 100 capsules de fermeture dont 30 TO82 et 70 TO63.

Kit pots verre 1 kg :

- 192 pots verre modèle de 750 mml filmé par 12 unités,
- 200 capsules métallique alvéole TO82,
- 200 étiquettes d'inviolabilité,
- 16 cartons de transport pour 12 pots.

Kit pots verre 250 g :

- 192 pots verre modèle de 212 mml filmé par 12 unités,
- 200 capsules métallique alvéole TO63,
- 200 étiquettes d'inviolabilité,
- 16 cartons de transport pour 12 pots.

Kit pots verre 500 g :

- 192 pots verre modèle de 370 mml filmé par 12 unités,
- 200 capsules métallique alvéole TO63,
- 200 étiquettes d'inviolabilité,
- 16 cartons de transport pour 12 pots.

DEPOSITAIRES 2020

Le dépositaire est votre contact et votre informateur pour les pots opaques. Il vous informe de la disponibilité et des jours de récupération.

Mais quel est la logistique pour que les pots opaques arrivent chez le dépositaire.

- Votre période de commande informatique ou par défaut papier,
- La date de fin de commande n'est pas reportable au gré des envies de chacun. De ne pas en tenir compte vous expose à une annulation de la commande si cette dernière est faite

« papier ». Pour les commandes via le site, pas de souci le système informatique bloque toute commande. Pour mémoire cette année c'était le 31/01/2020

- Dans les jours qui suivent (3 maxi) ma demande est faite auprès de nos fournisseurs, après le 15 février la date de livraison n'est plus garantie.
- Réception et approbation des devis vers mi-mars,
- Mise en fabrication chez le Fournisseur,
- Réception de la commande vers mi-avril et pointage vers mi-avril,
- Organisation de la distribution et livraison chez les dépositaires.

Aucun stock tampon ne sera fait.

Je vous rappelle que le dépositaire est une information obligatoire à saisir et indispensable pour organiser la livraison. En l'absence de cette information, un dépositaire vous sera affecté d'office.

Pour les pots verre, la commande se fait uniquement via le site et que la date butoir de commande est le 15/04/2020. Chaque adhérent concerné sera informé par mail de la date et du lieu de récupération.

| NOM | Adresse 1 | Adresse 2 | Ville | Tél fixe | Mail |
|--------------------|---------------------------|--------------|------------------|----------------------------------|--|
| Gabriel BOCHATON | 49 CHEMIN DES FONTANELLES | SAINT MARTIN | 74500 CHAMPANGES | 04 50 73 45 80 06 84 94 45 99 | |
| Léon COMTE | 157 ROUTE DE CHAPARON | | 74210 DOUSSARD | 04 50 44 34 08 06 18 05 97 95 | comte.leon@orange.fr |
| DUCLOS Paul | 63 IMPASSE DES MESANGES | | 74270 FRANGY | 04 50 44 06 58 06 20 14 44 85 | paul.duclos4@wanadoo.fr |
| André FAVRE | 8 IMPASSE DU COTEAU | | 74100 ANNEMASSE | 04 50 37 15 75 06 70 30 95 93 | president@abeille-du-saleve.org |
| Marcel FAVRE-FELIX | 11 AVENUE D'ANNECY | | 74230 THONES | 04 50 02 07 76 | |
| Joël GUIGON | 61 ROUTE DE CORBIER | | 74650 CHAVANOD | 04 50 69 02 20 | joel.guigon@wanadoo.fr |
| Jean-Noël HUMBERT | 222 CHEMIN DE MOYETTES | LE NOIRET | 74350 CRUSEILLES | 04 50 44 18 94 06 09 99 71 38 | humbertjamet@gmail.com |
| Arnaud MAJOURNAL | 41 CHEMIN DE LA VIPRAILLE | | 74140 SCIEZ | 06 70 31 41 39 | majou.arno@gmail.com |
| André VAUTHAY | 595 RUE DES CHASSEURS | | 74460 MARNAZ | 04 50 98 39 80 | andre.vauthay@wanadoo.fr |
| Raymond VIBERT | CHEMIN DES GRIOTTIERS | | 74150 RUMILLY | 04 50 01 31 62 | |

Groupement d'achat

Jacques PAVIA



Echos des ruchers écoles

Vous souhaitez apprendre, approfondir, mettre à jour vos connaissances apicoles, rejoignez un des cinq ruchers écoles présents dans notre département.

Des animateurs donnent des cours théoriques et pratiques adaptés à votre niveau. Apiculteurs isolés, débutants ou confirmés n'hésitez pas à prendre contact avec leurs responsables, à qui cette page est ouverte.

ABEILLE SAVOYARDE ANNÉCIENNE

Contact : Nicolas MARI Tél. :06 83 41 50 10 Site : <http://www.rucherecoledepoisy.fr>

Année troublée par le Covid-19
Mais exceptionnelle pour le miel.

Le covid-19 a eu des conséquences pour l'ASA, annulation de notre AG de printemps et notre AGE du 1 mars 2020, prévoyant la révision de nos statuts.

Les cours d'initiation à l'apiculture qui ont beaucoup de succès ont été annulés et reportés en 2021 tout au moins pour les cours théoriques.

Nous avons organisé 2 séances pratiques les 5 et 12 septembre sur le thème nourrissage, traitement contre le varroa, et mise en hivernage, le but étant de donner à nos élèves les consignes pour soigner leurs colonies.

Environ une bonne trentaine d'inscrits ont participé, ceux qui le souhaitent pourront continuer en 2021 pour le cours pratique « la visite de printemps ».

Nous remercions les membres actifs de l'ASA qui ont entretenu nos 3 ruchers et maintenu quelques cycles d'élevage de reines.

A ce jour nous comptons plus de 45 ruches et mini-plus répartis sur nos 3 ruchers, Poisy rucher historique, au Mont à Chavanod et les Iles.

Année exceptionnelle malgré tout, nous avons extrait à la miellerie des Bauges 140 kg mis en pot de 500gr.



Certains stagiaires ont participé à cette journée intéressante, ponctuée par un pique-nique tiré des sacs.



Année délicate avec l'apparition de la loque américaine sur le grand bassin annecien.

Les foyers continuent de progresser, L'ASA et le GDSA avont organisé une journée d'information le 19 septembre, les intervenants, Florentine Giraud Docteur vétérinaire, Guillaume Nieuwjaer adjoint au chef de service, Chef du Pôle Vétérinaire Service vétérinaire-Santé, protection animales et environnement de la Préfecture, France Gave et Gilles Fournier nous ont éclairé sur cette maladie contagieuse.

Les présentations sont disponibles sur le site du GDSA. <https://gdsa74.fr>

Nous avons signé une convention avec le « Rucher des Allobroges » pour l'achat de fourniture apicole à prix très avantageux.

Téléphoner au groupement d'achats au 04 79 85 68 90 avant de vous déplacer pour vous assurer que le stock est disponible.

Organisation de la prochaine Assemblée Générale (AG) et Extraordinaire (AGE) sont prévues le dimanche 6 décembre 2020 dans l'amphithéâtre de l'ISETA, le nombre de participants étant limité à 95 nous enverrons un framadate pour les inscriptions à ceux qui ne pourront pas participer nous vous demandons de voter les résolutions par délégation de pouvoir.



Nicolas Mari
ASA - Rucher Ecole de Poisy



L'ABEILLE NOIRE CLUSIENNE

Contact : Pascal FALETTO Contact : president@abeille-noire-clusienne.fr

Site : <http://abeille-noire-clusienne.fr/>

Comme l'an passé, une saison qui démarre en fanfare côté abeilles avec février et début mars très favorables au développement de nos colonies. Et puis pendant le confinement tout est devenu un peu étrange : une longue période de beau temps puis du froid et de pluie. Un peu d'hésitation dans les déplacements et le suivi des ruchers.

Tout cela s'est traduit par beaucoup d'essaims même par temps de pluie.

Certains ont rempli des hausses très rapidement d'autres ont rempli des ruches aussi rapidement. Des pertes de colonies par trop d'essaimage. Des reines qui ont eu du mal à se faire féconder. L'impossibilité de nous retrouver au rucher école pour échanger et

guider les moins expérimentés. Pas simple cette période !

Comment faire pour reprendre nos activités de formation ?



Alors, nous avons mis en place, au pied levé, un planning de séances de formation à partir de la semaine 21 puis en semaines 22, 23 et 25.

Elles s'adressaient uniquement aux débutants qui devaient s'inscrire sur doodle à une des 3 séances de la semaine.

Afin de respecter les règles sanitaires d'après déconfinement le nombre de participants était limité à 9 soit 10 avec l'animateur. Les séances de la semaine 23 ont été annulées à cause de mauvaises conditions météo. La participation a été comprise entre 6 et 9 personnes.

La saison étant déjà bien avancée, il n'était pas possible dans ces conditions de pouvoir respecter une progression d'activités apicoles liées à l'évolution des colonies.

Par conséquent nous avons réalisé les opérations adaptées au développement des colonies en même temps que nous expliquions les activités que nous aurions dû conduire en mars, avril et début mai.

Année vraiment étrange où les bouquetins venaient presque manger dans nos mains et



où les frelons européens en nombre attaquaient nos colonies.



Cette année, comme à notre habitude, la distribution de candi et de sirop pour les adhérents de l'ANC s'est déroulée le 4 juillet (15300 kg de sirop pour 95 apiculteurs et 2100 kg de candi pour 78 apiculteurs)

Ce même jour, le GDSA a pu se joindre à nous pour la distribution des médicaments.

Cette année nous avons également acheté 50 ruches et 24 ruchettes en achat groupé pour les adhérents à des prix très intéressants.

LE 18 juillet nous avons pu organiser la formation à l'extraction de miel.

Merci à Jean-Paul et Serge pour l'organisation et le prêt de matériels et bien sûr à la commune de Marnaz qui nous a mis à disposition la cuisine du presbytère pour la mise en place de notre miellerie.



Cette activité s'est déroulée sur la journée. Le matin nous avons formé deux groupes pour retirer les cadres de hausse à notre rucher école de Thyez. A l'ancienne, par cadre, avec le coup du lapin et une finition à la brosse, et bien sûr des caisses étanches. Tous les débutants ont pu constater qu'avec méthode, calme et rapidité tout s'est très bien passé et que nos petites noires étaient quand même bien dociles.

L'après-midi tous chez le Curé pour la partie extraction. Couteaux sur chevalet ou machine à désoperculer n'ont plus de secret. Serge en surveillance à l'extracteur et une bonne trentaine de kg sont allés dans le maturateur.



Le

22 août, Lionel et Michel, ont extrait la récolte du rucher de Châtillon. Ils ont ensuite posé les lanières d'Apitraz et débuté le nourrissage.

Le local et matériel d'extraction sont restés à disposition des adhérents jusqu'à fin août et certains débutants sont venus extraire leur miel en autonomie. Une assez belle réussite que nous renouvelerons je pense l'an prochain.



Le partenariat avec les jardins partagés de la commune de Cluses s'est concrétisé par la mise en place de deux colonies, de séances de formation et le ramassage d'un essaim. Ce mois de septembre quatre classes de l'école de Cluses centre sont venues pour une présentation des abeilles et de l'apiculture.

Par contre pas de repas cette fin de saison pour faire le bilan et surtout élaborer nos plans pour l'an prochain, COVID oblige.

RUCHER ECOLE PASSY

Contact : Gilles DURAND Tél. : 06 46 46 64 63 mail : rucherecolepassy@gmail.com

Au début de l'année 2020, nous avons enregistré une quarantaine d'adhésions l'activité du Rucher s'avérait prometteuse. Mais la crise sanitaire nous a stoppée dans nos projets.

Si l'activité de formation a été drastiquement réduite, nous sommes intervenus sur les ruches de nos adhérents dès qu'ils en faisaient la demande, cela nous a permis de garder le contact.

En raison de la pandémie nous n'avons pas pu tenir notre Assemblée Générale, elle a été remplacée par une réunion seulement du Bureau.

Devant l'incertitude de la situation sanitaire, nous attendrons le prochain Trait d'Union pour proposer la reprise de nos activités.

Gilles Durand

Rucher Ecole de Passy
221 Chemin des Juttés 74190 Passy
Mail : rucherecolepassy@gmail.com

ABEILLE DU SALÈVE

Site : <http://www.abeille-du-saleve.org/>



Au revoir Président

C'est avec une vive émotion pour ne pas dire un déchirement que l'Abeille du Salève a pris connaissance de la décision d'André Favre de ne pas se représenter à la présidence de l'association.

Mais quel engagement ! Quelle abnégation ! Quel sens de l'autre !

La présidence pour André ce n'était pas une simple fonction administrative mais une implication réelle dans les tâches du quotidien de l'apiculteur fussent-elles nobles ou ingrates. Nous devons ici en citer quelques-unes.

A la distribution du Candi André répondait présent. A la récolte de la cire, son

acheminement chez Isnard et sa distribution en feuilles gauffrées aux membres de l'Abeille du Salève il était là tout comme lors de la fonte des cires anciennes aux ruchers écoles.

Il était traînant aussi présent aux alentours lors des ventes de matériel, stockait volontiers une partie de ce dernier dans son propre garage dans lequel sa voiture n'avait pas passé une nuit depuis des années... Avant les premières heures de la mise en place de la nouvelle gouvernance sanitaire il organisait la distribution des médicaments indispensables à la lutte contre varroa. Et la récolte alors ? Là aussi André s'était rendu disponible pour répondre aux

problématiques de stockage et de distribution des pots de miel du syndicat avec lequel il a toujours travaillé main dans la main.

Assister, dépanner, bidouiller, arranger, donner la main, réparer on l'a souvent entendu dire « passe chez moi ce sera prêt... ».

Nous nous souviendrons longtemps de ses qualités humaines extraordinaires : sa diplomatie, sa gentillesse, sa patience, osons dire son altruisme !

En recherche permanente de nouveaux services pour l'association, à l'écoute de tous les projets à développer il a apporté une contribution immense à l'Abeille du Salève.

C'est le cœur serré que tous les membres du Conseil d'Administration et plus largement tous les membres adhérents de l'association regardent partir cet homme d'engagement qui a tant donné pour les autres.

C'est aussi une grande inquiétude qui gagne à présent les dirigeants de l'association qui espèrent que cet engagement n'est pas seulement le fait d'une génération.

Oui ! Nous espérons que les membres ne deviennent pas de simples consommateurs. Cotisation acquittée vaut-elle service à rendre ? Non ! Nous voulons une structure où tous donnent un peu de leur temps, de leur savoir, de leur expérience, parfois de leurs moyens pour le bien commun c'est bien cela l'esprit associatif.

Dans une société de plus en plus individualiste où le chacun pour soi est devenu la règle nous espérons qu'il existe encore des personnes de la stature d'André pour partager la passion de l'apiculture et donner un vrai sens au mot « bénévolat ».

André, pour tous ces moments de soutien pris sur ta vie privée, pour cet engagement qui a été le tien durant tant d'années, pour les solutions et l'aide que tu as apportée, pour ces instants de camaraderie que nous avons partagés nous te remercions du fond du cœur.

Nous sommes certains de te croiser au coin de quelques manifestations d'apiculteurs. La passion des abeilles et le sens de l'humain permettront sans doute cela.

Le conseil d'administration reconnaissant

UCHER ÉOLE DU CHBLAIS

Site : <http://rucher-ecole-du-chablais.webnode.fr/>

Bilan de l'année 2020

Encore une bonne année écoulée au rucher école, la récolte a été très bonne.

Durant la période de confinement les cours théoriques se sont déroulés en visio conférence malgré les aléas de connexion qui ont rendu la tâche parfois difficile ils ont pu avoir lieu grâce à la motivation des animateurs.

Après la période de confinement les trois plages de cours proposées cette

année (mercredi 14h, vendredi 18h et samedi 10h) ont permis aux nombreux participants débutants de trouver le moment qui leur convient pour découvrir le monde de l'apiculture ou affiner leurs pratiques. Les adhérents devaient s'inscrire préalablement afin de ne pas être trop nombreux

Tout cela n'aurait pas été possible sans le travail assidu des animateurs : Marylène, Geoffroy, Gilles, Michel, Jean-Luc et Patrice.

Les cours hivernaux débuteront dès le mois d'octobre mais nous ne savons pas encore sous quelle forme en raison des restrictions sanitaires.

Un grand merci également à Patrice, aidé d'autres membres, pour avoir assuré l'entretien du terrain. C'est un grand plaisir de nous y rendre tant l'on s'y sent bien.

Cette année nous allons organiser une séance d'information obligatoire avant de pouvoir s'inscrire au rucher école. En effet, nombreux sont ceux qui commencent sans connaître les contraintes et difficultés qu'ils devront surmonter pour s'occuper de leurs futures colonies. L'idée est de les informer dans l'espoir qu'ils soient présents tout au long de l'année et qu'ils ne baissent pas les bras au bout de quelques mois.

Fête des abeilles et du miel à l'Abbaye d'Aulps

Comme chaque année, le 2 août, le rucher école a répondu présent à l'invitation de la fête des abeilles et du miel à l'abbaye d'Aulps pour sa 6ème édition. Malgré la météo pluvieuse, le nombre de visiteurs n'était pas en baisse et tous ont pu apprécier les conférences du rucher école proposées par Sylvie, Geoffroy, Gilles et Jean-Luc.

Lors de cette manifestation, nous avons pu vendre une bonne partie du miel récolté dans les ruches des cours estivaux. Merci à tous ceux qui ont participé à cette belle manifestation et rendez-vous l'an prochain, le dimanche 1er août 2021.

Sources d'information

Les nombreuses connexions sur notre site Internet montrent l'engouement, toujours plus important, que ce dernier suscite auprès des curieux et/ou passionnés d'apiculture. Merci à Gilles qui fait vivre ce site en y postant des articles ainsi que de nombreuses informations, dont certaines très importantes pour les adhérents et les apiculteurs qui visitent le site.

Notre site Facebook, quant à lui, aide à communiquer les informations en ligne sur le site du rucher école.

Par ailleurs, la bibliothèque « itinérante » de Michèle et Michel fait toujours elle aussi le bonheur des adhérents en leur permettant, sous une forme plus traditionnelle, de s'informer et d'élargir leurs connaissances sur le monde des abeilles et l'apiculture en général.

Projet de construction de la cabane

Cette période de confinement a retardé le projet mais nous attendons encore quelques devis pour démarrer la construction. Le financement participatif est toujours ouvert aux donateurs car il reste encore une partie du financement à couvrir. Le lien est accessible sur notre site du rucher, sur Facebook ou directement sur Helloasso

<https://www.helloasso.com/associations/rucher%20ecole%20du%20chablais/collectes/un-e-cabane-pour-les-cours-du-rucher-ecole>



LUTTE BIOTECHNIQUE CONTRE VARROA

Traitement thermique du couvain operculé avec Varroa Controller®

Dans la lutte sans répit, que nous devons mener contre l'acarien *Varroa destructor* tout en conservant la qualité des produits de la ruche et plus que jamais soucieux de préserver la santé de nos abeilles, nous avons déjà proposé le retrait de couvain de mâles qu'un bon nombre d'entre vous applique déjà.

Pour compléter l'arsenal des biotechniques de lutte contre varroa, le traitement du couvain par l'hyperthermie nous a semblé intéressant avec cependant quelques réserves quant à sa mise en œuvre pour les emplacements de ruchers difficiles d'accès.

Le principe est basé sur la différence de sensibilité du couvain et du varroa à certaines températures. Le traitement thermique du couvain est réalisé en atmosphère humide sous contrôle électronique dans un coffre appelé *Varroa Controller®*.

Un cycle de traitement dure 2h20 et permet de traiter 20 cadres de couvain (il existe différentes tailles de coffre).

Cette technique de traitement est déjà utilisée depuis une dizaine d'années en Autriche et en Allemagne.



En raison du nombre restreint d'études et de résultats de tests, le GDSA ne propose pas ce traitement comme solution de remplacement du traitement estival et hivernal. Il est proposé en traitement de printemps quand la pression varroa devient dommageable pour la colonie ou comme traitement d'urgence entre deux miellées.

Le 12 août 2020 une journée de démonstration pour les TSA et les responsables des ruchers écoles a permis de se familiariser avec le matériel. La faisabilité sur le terrain et les tests d'efficacité ont été réalisés sur un rucher de 20 colonies.



Le protocole de suivi d'efficacité a été rédigé par la FNOSAD, il est en cours jusqu'au traitement à l'acide oxalique en décembre.



Le GDSA a fait l'acquisition de deux coffres *Varroa Controller*® avec à terme l'objectif de proposer à la location ce matériel coûteux aux apiculteurs adhérents du groupement.

Nous souhaitons dès le printemps 2021 poursuivre l'évaluation de cette technique et ouvrir la phase d'essai en proposant aux apiculteurs intéressés et volontaires de tester ce traitement sur leurs colonies.

**Vous êtes intéressés et vous souhaitez participer ?
Merci de contacter le : 06 31 15 29 85 ou 06 07 42 65 93**

Témoignages de France Gave et Gilles Fournier : les colonies traitées cet été vont bien. A l'instant où je rédige cet article, les contrôles d'efficacité sont encore en cours. Les résultats seront communiqués au printemps 2021.

Cette année vous avez utilisé les lanières d'Apitraz pour traiter vos colonies d'abeilles.

Avez-vous rencontré des difficultés ?

Les tests d'efficacité après traitement sont-ils satisfaisants ?

Merci de transmettre vos remarques sur la page CONTACT du site GDSA74.fr

CONFERENCE LOQUE AMERICAINE.

Le GDSA74, a été fortement sollicité par les apiculteurs et apicultrices à la suite des nombreux foyers de loque américaine qui ont été détectés dans le bassin annécien ces derniers mois.

Pour répondre aux inquiétudes de ses adhérent(e)s, le GDSA74 a organisé avec l'appui de monsieur Nicolas MARI, président du rucher école de l'Abeille Savoyarde Annécienne, une information le 19 septembre à l'amphithéâtre de l'ISETA à Poisy.

Les contraintes sanitaires que nous connaissons ainsi que les disponibilités des intervenants ont entraîné quelques complications quant à l'organisation de cette journée.

95 personnes pouvaient être accueillies dans une salle de 200 places.

Afin de permettre au plus grand nombre d'y assister, deux présentations identiques ont été programmées au cours de la journée. Ces présentations étaient ouvertes à tous les apiculteurs et toutes les apicultrices du département haut-savoyard.

Le Docteur Florentine GIRAUD, vétérinaire mandatée pour l'apiculture, vétérinaire conseil du GDSA74, a rappelé les caractéristiques de l'agent causal, l'étiologie, les signes d'appel de la maladie ainsi que les gestes techniques pour sauver une colonie atteinte si cela est encore possible.

Mr Guillaume NIEUWJAER, adjoint au chef de service, chef du pôle vétérinaire Service vétérinaire - Santé, protection animales et environnement de la DDPP74 a dressé un rapide historique des foyers de loque sur le département, rappelé les articles réglementaires et les procédures administratives appliquées à la loque américaine. Il a ensuite présenté le dispositif mis en place pour éviter la propagation de

cette maladie très contagieuse et classée dans les dangers sanitaires de 1^{ère} catégorie (DS1).

Il a souligné qu'**un trop grand nombre d'apiculteurs ne répond pas aux messages téléphoniques ou électroniques de la DDPP74 ou tarde à le faire.** Cela retarde d'autant la mise en place des mesures sanitaires au détriment de tous.

Puis, Mme France GAVE, présidente du GDSA74 a exposé les étapes et les différents modes de désinfection selon le type de matériau afin d'obtenir une stérilisation complète et sécurisée du matériel apicole.

Enfin, Mr Gilles FOURNIER, vice - président du GDSA74, a rappelé quelques gestes et pratiques à faire ou ne pas faire pour éviter la propagation de la loque américaine au sein même du rucher.

Vous retrouverez toutes ces présentations sur le site internet du GDSA74 en suivant le lien suivant : <https://gdsa74.fr/Loque-Americaine-Documents-journee-d-information>

A l'issue de ces présentations, un échange avec le public a été engagé.

Plusieurs problématiques ont été abordées :

- **L'utilisation d'antibiotiques.**
Le Dr Florentine GIRAUD a insisté sur le fait que ceux-ci sont strictement interdits et ne font que « blanchir » la maladie **sans la soigner.**
En cas de contrôle, l'amende est sévère...
- **Les ruchers non déclarés :**
Mr Guillaume NIEUWJAER a rappelé le dispositif réglementaire lié à ces déclarations. La DDPP 74 a évoqué les difficultés que cela occasionne pour l'organisation des visites des vétérinaires mandatés (perte de temps pour trouver les

propriétaires, ralentissement des visites ...).

Il invite donc ces apiculteurs et apicultrices à se déclarer pour faciliter le travail des vétérinaires mandatés, limiter la propagation de la maladie le plus rapidement possible et contribuer à l'amélioration de la situation sanitaire apicole du département.

- **Formation des apiculteurs :**

La médiatisation de l'abeille mellifère et les différents moyens de communication ont incité de nombreuses personnes à se lancer dans l'apiculture avec pour seul bagage, les informations publiées sur les réseaux sociaux. Ceci est complètement IRRESPONSABLE. L'abeille mellifère est intimement liée à son environnement. Elle impacte directement son milieu et les autres pollinisateurs sauvages ou domestiques qui le composent.

La formation au sein d'un des 5 ruchers écoles du département est INDISPENSABLE.

D'autre part, un des vétérinaires apicoles mandatés sur les foyers de loque a fustigé les apiculteurs qui vendent des essaims, à des personnes non formées, en toute connaissance de cause.

- **Densité des colonies :**

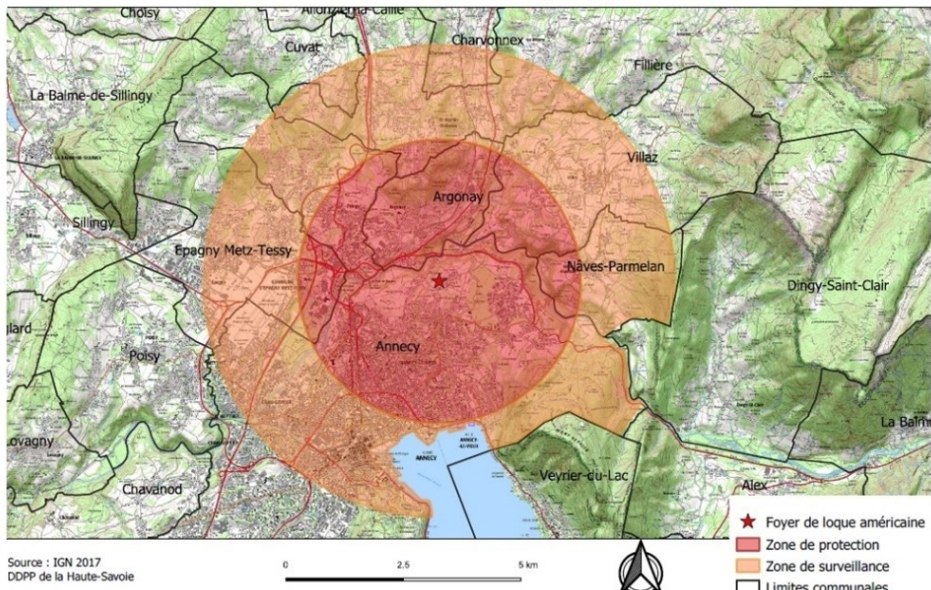
C'est un problème émergent. Certaines zones du département sont saturées. Il est évident qu'une surdensité de colonies d'abeilles sur un secteur fragilise les équilibres écosystémiques et favorise la propagation des maladies.

Il convient à chacun(e) de faire preuve de bon sens dans l'installation de son rucher. Une proposition de loi relative à la régulation du nombre de ruches afin de lutter contre la migration artificielle intensives d'abeilles dans les territoires a été déposée à l'Assemblée nationale.

Le GDSA 74 remercie chaleureusement Mr Nicolas MARI pour l'organisation de cette journée ainsi que le Dr Florentine GIRAUD et Mr Guillaume NIEUWJAER pour leur présence et la qualité de leurs interventions.

GDSA 74

**Carte de zonage du foyer de loque américaine
défini par arrêté préfectoral DDPP/SPA/E/2020-02421**





Miellerie collective des Bauges

Saint-Eustache



L'association des **Apiculteurs de la Miellerie Collective du Massif des Bauges** regroupe cette année 76 membres.

Située à Saint-Eustache, à moins de 15 km d'Anney et 20 km de Faverges, la miellerie est un outil performant et moderne ouvert à tous les apiculteurs.

Malgré la pandémie liée à la Covid et à la découverte de foyers de loque américaine sur la région annécienne, la miellerie a pu continuer ses activités presque normalement, en appliquant les mesures sanitaires. Durant les mois de mai à août 2020, il y a eu plus de 110 réservations pour réaliser des extractions pour un total d'environ 1000 hausses, ainsi que des mises en pot. Grâce à une gestion optimale, le planning n'a pas été saturé et il est d'accueillir de nouveaux membres en 2021.

Si vous êtes **un nouvel apiculteur** avec une, deux ou trois ruches, la miellerie vous permet d'extraire votre miel sans avoir à investir dans le matériel d'extraction ; une formation à l'utilisation du matériel vous permettra d'utiliser en toute sécurité le matériel mis à disposition. Vous pourrez aussi bénéficier des conseils et de l'accompagnement des autres apiculteurs pour vos premières extractions.

Si vous êtes **un apiculteur expérimenté**, la miellerie met à votre disposition un local neuf respectant les normes sanitaires, ainsi que du matériel très performant ; vous pourrez stocker vos hausses avant extraction dans une *chambre chaude équipée d'un déshumidificateur*,



afin de réduire si nécessaire le taux d'humidité. Un *désoperculateur automatique à chaîne* permet un gain de temps considérable, associé aux *deux extracteurs 20 cadres* que vous pouvez utiliser en parallèle. Une *centrifugeuse à opercules* est la solution idéale pour récupérer le miel restant dans vos cires d'opercules et obtenir une cire sèche.

Le Miel pourra être stocké dans des *maturateurs en inox* prêtés par la miellerie, ou



dans le vôtre en attendant la mise en pots. Un *gerbeur* est disponible pour déplacer les hausses et les maturateurs sans peine et sans douleur.

Pour la mise en pots, une *pompe doseuse* vous garantit un remplissage optimum et un poids précis, quelle que soit la taille des pots. Une *table tournante* optimise cette phase de remplissage et vous fera gagner un temps précieux.



Une *étiqueteuse semi-automatique* permet encore de rationaliser l'opération avec vos rubans d'étiquettes.

Cette structure unique fonctionne depuis 6 ans grâce au bénévolat de ses membres et à ses ressources propres que sont les adhésions et les revenus payés en fonction du nombre de hausses extraites.

Gérée **par** des apiculteurs **pour** des apiculteurs, la Miellerie collective des Bauges vous attend.

Renseignements et bulletin d'adhésion sur le site : <http://mielleriecollectivedesbauges.com/>

Produits de la ruche : (3) La Propolis et l'apithérapie

Louis de Lacroix, apiculteur ; Dr Pierre May, Vétérinaire – Faverges 74210

contact : ldelacroix@wanadoo.fr

Intéressé par tout ce qui touche à la santé, les médecines dites « douces » en particulier, j'avais assisté, en 2013, à un congrès de médecine quantique, dont le thème était « Nutrition au cœur des thérapies innovantes ».

C'est dans ce cadre que le Dr Stefan STANGASCIU, médecin roumain, nous a présenté l'Apithérapie. Sa conférence m'a passionné et j'ai pu discuter, en tant qu'apiculteur, directement avec lui. Grâce à lui, j'ai découvert la propolis et le pollen et, depuis, je les récolte au même titre que le miel.

Médecin francophone, il est à l'origine de l'Association Francophone d'Apithérapie (AFA) qu'il a créée avec le Professeur DESCOTTES du CHU de Limoges. Celui-ci a traité plus de 3000 patients avec le miel et la propolis avec 95 % de taux de réussite.

Depuis le décès du Professeur DESCOTTES en 2007, plusieurs cofondateurs de l'AFA, dont Stefan STANGASCIU, ont dû s'en écarter et créer une autre association l'AFAP (Ajout de la phytothérapie).

La France a beaucoup de retard sur l'enseignement et l'utilisation de l'apithérapie. La plupart des médecins ne sont pas formés. L'apithérapie est très utilisée en Roumanie, Allemagne, Chine, Japon, Canada...

J'encourage tous les curieux de ces produits fabuleux utilisés depuis des siècles à se rapprocher de l'AFAP <http://api-phytotherapie.fr/> et de visionner sur YouTube les conférences de Stefan STANGASCIU, Jean-Yves GAUCHET, Lilian CEBALLOS...

Ceci est le dernier article, que je coécris, de la série commencée l'an passé. Je ne maîtrise pas les autres produits de la ruche que sont la gelée royale, le venin etc. Si certains apiculteurs veulent partager leur pratique de récolte de ces produits, ils seront les bienvenus. N'hésitez pas à me faire part de vos remarques.

Louis de Lacroix

Le point de vue de Pierre May, Vétérinaire à Faverges :

La propolis a été longtemps appelée « cire noire » et on croyait que c'était une substance secrétée par les abeilles elles même.

Le terme de propolis a été inventé par les Grecs qui avaient bien compris que cette substance brune et collante était faite pour PROTéger la POLIS c'est-à-dire la cité des abeilles.

Elle a été très utilisée dans l'Egypte ancienne pour la momification, les prêtres ayant remarqué qu'elle empêchait la putréfaction des cadavres ; puis toutes les armées, romaines, grecques, perses la connaissaient pour ses vertus désinfectantes et cicatrisantes.

Les abeilles récoltent la matière première, une résine collante, sur les bourgeons des arbres au printemps (quand la température s'y prête 18-20°) mais aussi sur les rameaux et branches blessées d'arbustes qui sécrètent cette substance pour se protéger des infections à l'automne. Ainsi la propolis rouge provient d'un arbuste de la mangrove (*Dalbergia ecastaphyllum*) du sud du Brésil, dont les rameaux sont piqués par un acarien. De cette piqûre sort un exsudat résineux que les abeilles viennent récolter. Puis elles rapportent cette substance à la ruche dans leurs « corbeilles à pollen » pour ensuite la malaxer avec leur salive et la mélanger à la cire pour fabriquer cette merveille antibiotique ! La majorité de la propolis européenne vient des peupliers mais aussi des saules, bouleaux, marronniers, aulnes, pruniers, frênes et même des résineux.

La propolis sert à colmater les fissures et les trous de la paroi, à consolider les cadres, à enduire les alvéoles, à embaumer les cadavres des petits rongeurs entrés dans la ruche, à réduire les trous d'envol en fabricant un véritable sas antibactérien contre lequel les

abeilles se frottent en rentrant dans la ruche comme dans un bloc opératoire stérile !

On comprend vite que sans la propolis la ruche deviendrait très vite, vu le nombre d'habitants, la température et l'humidité ambiante, un véritable bouillon de culture.

La composition de la propolis est très variable en fonction de l'arbre sur lequel elle a été récoltée mais elle contient en moyenne

- 55% de résines et baumes
- 20 à 30% de cires
- 5 à 10% d'huiles essentielles
- 5% de pollen

Le reste est composé de vitamines, oligoéléments, de flavonoïdes, et d'acides alcools. Ces derniers composés sont le support de l'activité anti inflammatoire et anti septique de la propolis.

Propriétés thérapeutiques :

1. **Antiseptique** : elle est bactéricide (tue les bactéries) ou bactériostatique (stoppe leurs multiplication), anti-fongique (lutte contre la plupart des mycoses), anti-virale (en particulier contre les virus de la grippe, de l'herpès et même du Sida, recherches récentes du Pr Ortwin Faff en Allemagne). De très nombreuses études ont prouvé cette efficacité sur toutes sortes de germes pathogènes en médecine humaine.
2. **Anti-inflammatoire et antalgique** : depuis des siècles la propolis est utilisée dans les affections ORL, angines, bronchites, stomatites, infections dentaires (en gels ou en pastilles) mais aussi sur la peau irritée (brûlures, eczéma) et même sur les ulcères variqueux ou en cas de crise hémorroïdaire.
3. **Anti-oxydante** : la propolis permet de lutter contre les fameux radicaux libres que l'on fabrique lors de toute inflammation ou d'agression externe telles que coup de soleil, choc traumatique, irradiation ou

traitement lourd par chimiothérapie. Ceci est lié à la présence importante de flavonoïdes.

4. **Cicatrisante et hémostatique** : la propolis est utilisée depuis très longtemps pour les blessures de guerre (Ambroise Paré, le célèbre barbier chirurgien en faisait une consommation impressionnante dans ses soins aux soldats blessés). Son effet antiseptique et régénérateur cellulaire en fait un cicatrisant post opératoire de premier choix. En effet une blessure infectée ne cicatrise jamais. Son effet anti-œdème et antalgique améliore encore les résultats après une chirurgie. De plus elle colmate les hémorragies et empêche les saignements sur les organes blessés : elle est hémostatique vraie.
5. **Stimulante de l'immunité** : C'est l'effet booster sur les lymphocytes T, les fameux globules blancs responsables de l'immunité cellulaire, qui fait la force de la propolis dans la défense contre les affections hivernales et autres virus divers et variés. Ceci est surtout intéressant chez les séniors et les enfants, dont le système immunitaire est souvent incompetent.
6. **Anti cancéreuse** : c'est l'action qui fait actuellement le plus couler d'encre..., de nombreuses études, en particulier dans les ex pays de l'Est, démontrent clairement l'intérêt de la propolis comme accompagnement des chimiothérapies ou radiothérapies mais aussi comme traitement principal. Elle a un effet anti prolifératif sur de nombreuses lignées de cellules cancéreuses : sang, poumon, sein, prostate, peau. Cet effet serait dû à la présence de substances cytotoxiques dans la propolis (destructrices des cellules cancéreuses en phase de multiplication) : le diterpénoïde, le clérodane et l'artepiline C.

Pour en savoir plus :

AFAP : Association francophone d'apithérapie et de phytothérapie : <http://api-phytotherapie.fr/>

Rosa Maria Licon : <https://www.youtube.com/watch?v=iY35vpEpiyM>

Livres : <http://www.editions-tredaniel.com/en-bonne-sante-avec-les-abeilles-dvd-p-6272.html>

Revue : <http://effervesciences.info>

Abeilles et Flore sauvage

Les botanistes sont particulièrement attentifs aux abeilles et autres insectes, indispensables à la reproduction de leurs trésors et c'est avec admiration qu'ils les surprennent au travail.

Selon le site : « Liste des plantes attractives pour les abeilles » de FRANCEAGRIMER une partie des fleurs sauvages et cultivées ont été listées avec des indices d'intérêt Nectar et Pollen notés de 0 à 3.

Je vais vous présenter en tenant compte de ces indices quelques fleurs sauvages locales les plus attractives à chaque saison.

➤ Le printemps

Il offre « peu » d'espèces riches en nectar et pollen par-apport aux autres saisons mais les arbres et arbustes sont une des principales ressources des insectes.

Le Pissenlit officinal, *Traxacum officinale*, Le plus connu de plusieurs espèces bien difficiles à identifier. Cette Astéracée d'indice **Nectar : 3 et Pollen : 3** fait partie des premières ressources de vos protégées. Le pissenlit est un capitule unique sur une tige creuse, formé d'une multitude de fleurs ligulées jaunes. Les fruits sont surmontés d'une aigrette, les enfants aiment à les souffler pour les disperser.



L'Ail des ours, *Allium ursinum* est une Amaryllidacée d'indice **Nectar : 3 et Pollen : 2**. C'est une plante vivace qui déploie une ombelle de fleurs blanc pur sur une tige entourée de deux larges feuilles ovales et lancéolées. L'ail des ours pousse dans les bois et les ravins humides



Le trèfle hybride, *Trifolium hybridum*, Cette Fabacée d'indice **Nectar : 3 et Pollen : 2**, avec le trèfle blanc rampant sont prisés des abeilles. Les fleurs de ce trèfle sont un peu plus grosses et lavées de rose. Les 3 folioles de ses feuilles sont plus allongées. Il est plus fréquent en montagne.



Le Groseillier des Alpes, *Ribes alpinum* est une Grossulariacée d'indice **Nectar : 2 et Pollen : 2** comme les groseilliers et cassissiers cultivés. Cet arbuste est dioïque, les pieds mâles donnent des grappes de 10 à 30 fleurs stériles dressées. Les plants femelles fleurissent par grappes plus petites de 2 à 5 fleurs qui donneront des baies rouges peu intéressantes au goût. Ce groseillier aime les coteaux secs.



La Moutarde des champs. *Sinapis arvensis* est une Brassicacée d'intérêt **Nectar : 2 et Pollen : 2**. La plante donne des tiges ramifiées portant des feuilles entières sessiles (sans pétioles) et fleurit en grappe terminale de fleurs jaunes. Elle apparait dès le printemps sur les talus et dans les prairies sur des sols calcaires. Cette plante est nuisible aux cultures.



La Bugle de Genève. *Ajuga genevensis*, comme sa cousine la bugle rampante c'est une Lamiacée d'intérêt **Nectar : 2**. La plante est plus velue et les fleurs sont d'un bleu plus franc. Cette bugle pousse dans des endroits secs sur des sols calcaires.



La Benoîte des ruisseaux. *Geum rivale* est une Rosacée d'intérêt **Nectar : 2**. Cette fleur peu spectaculaire mérite un peu d'attention ; ces fleurs courbées vers le bas ne dévoilent pas au premier regard ses pétales et ses étamines. On peut retrouver la benoîte des ruisseaux dans des zones humides plutôt en montagne.

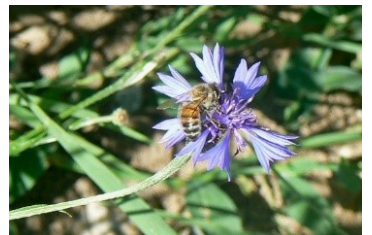


➤ L'été

Le Cirse laineux. *Cirsium eriophorum*. Les cirses comme beaucoup d'Astéracées font le régal des abeilles avec un indice **Nectar : 3 et Pollen : 3**. Ce cirse est de grande taille, ses feuilles sont très découpées et hérissées d'épines. L'involucre, formé d'écaillés terminées par de longues pointes, est enveloppé dans un réseau laineux. Le capitule s'ouvre pour laisser apparaître de très nombreuses fleurs tubulées purpurines. Ce cirse croît dans les alpages bien ensoleillés.



Le Bleuets des moissons. *Cyanus segetum*. Cette Astéracée d'intérêt **Nectar : 3 et Pollen : 2** a bien failli disparaître ; plante messicole (qui accompagne les cultures), elle est très sensible aux pesticides. Grâce à la culture biologique on commence à retrouver au bord des champs de céréales cette jolie fleur bleue aux ligules finement dentées.



La Saugé des prés, *Salvia pratensis*, une Lamiacée très fréquente d'indice **Nectar : 3 et Pollen : 2** que l'on rencontre au bord des chemins, dans les prairies, de la plaine à la montagne. La plante donne des tiges simples portant une grande grappe de fleurs bleu-mauve bien reconnaissables.



La Vesce de Cracovie, *Vicia cracca*, une des nombreuses espèces de cette Fabacée d'intérêt **Nectar : 2 et Pollen : 2**. Cette plante pousse en s'étalant et grâce à ses vrilles s'accroche à la végétation qui l'entoure. Elle fleurit en épi unilatéral de petites fleurs bleu-mauve serrées. Très fréquente au bord des chemins, des haies, partout...



La Campanule agglomérée, *Campanula glomerata*, une campanulacée d'indice **Nectar : 2 et Pollen : 2**. J'ai choisi cette campanule pour son port spectaculaire. Ses fleurs sont regroupées en un bouquet sommital entouré de bractées (feuilles en écailles) C'est une belle campanule des prairies sèches.



La Cardère sauvage, *Dipsacus fullonum* est une grande Caprifoliacée d'indice **Nectar : 3** très fréquente qui fait penser à un chardon. La cardère fleurit en été, par étages on ne la voit jamais toute fleurie. Les feuilles de la tige opposées et embrassantes forment une cupule qui garde l'eau de pluie, cette particularité est l'origine de son nom commun « Cabaret des oiseaux ».



La Succise des prés, *Succisia pratensis*, est une Caprifoliacée d'intérêt **Nectar : 2 et Pollen : 1** proche de ses cousines les knauties et les scabieuses. Elle pousse dans les prairies humides et les tourbières. Ses fleurs bleu-mauve sont toutes identiques et groupées en tête ronde. Les étamines dépassent largement des corolles, cet aspect a donné le nom de « mors du diable » à cette jolie fleur.



➤ L'automne

La Centaurée nervée, *Centaurea nervosa*, comme toutes les centaurées cette Astéracée est d'intérêt **Nectar : 3 et Pollen : 2**. Celle-ci est très originale avec son involucre en « chignon », dont les bractées sont munies de filaments ramifiés. Les tiges portent une fleur unique et des feuilles ovales dont les nervures sont bien marquées. Elle est présente dans les alpages en montagne sur calcaire.



Le Mélilot blanc, *Trigonella alba*, est une Fabacée d'intérêt **Nectar : 3 et Pollen : 2** comme le Mélilot officinal de couleur jaune. Cette plante peut devenir très grande, elle fleurit en grappes terminales de petites fleurs blanches serrées. Elle est fréquente au bord des chemins.



L'Aster des Alpes, *Aster alpinus* est une Astéracée d'indice **Nectar : 2 et Pollen : 2**. J'ai choisi ce petit aster mauve qui se rencontre dans les alpages d'altitude. Un capitule unique sur une tige courte s'ouvre en une couronne de fleurs ligulées mauves entourant un « cœur » de fleurs tubulées jaunes. C'est toujours un plaisir de la découvrir



La Callune commune, *Calluna vulgaris* est une Ericacée d'intérêt **Nectar : 3 et pollen : 1**. Elle porte des grappes de fleurs roses sur des tiges aux feuilles fines et imbriquées. Ce sous-arbrisseau colore en rose les coteaux et les talus à l'automne. La callune préfère les terres sur silice ou acides sous les épicéas.



Le Lierre grimpant, *Hedera helix* est une Araliacée d'indice **Nectar : 2 et Pollen : 2**. Le lierre fleurit tard dans la saison permettant aux abeilles de faire des réserves pour l'hiver. Ses fleurs peu spectaculaires sans pétales offrent leurs étamines. Le Lierre a son propre réseau racinaire et ne se nourrit pas de l'arbre sur lequel il monte pour voir le soleil.



La Mauve musquée, *Malva moschata*, une Malvacée d'indice **Pollen : 3** a des tiges ramifiées et des feuilles découpées. Les fleurs s'ouvrent en larges corolles roses, chaque tige porte plusieurs fleurs et la plante ressemble à un bouquet. Cette mauve aime les prairies pâturées et les sols enrichis.



La Balsamine de l'Himalaya, *Impatiens glandulifera* est une Balsaminacée dont je n'ai pas trouvé d'indice nectar ou pollen mais j'ai pu observer un ballet continu d'abeilles autour de ces fleurs. Elles entraient dans la gorge de la balsamine et ressortaient en marche arrière par une des fentes de côté. Cette balsamine, une invasive, a été importée au 19ème siècle ; colonisant rapidement les zones humides et les cours d'eau, elle a fait disparaître la balsamine « ne me touchez pas » celle-ci endémique.



Apiculteurs et botanistes nous avons une passion commune « La Nature » et les liens qui unissent vos protégées et nos petites fleurs sont fragiles, facilement rompus. Des efforts ont été faits mais restons vigilants pour le bien être des abeilles domestiques et sauvages.

Gentiane BEAUTEMPS, botaniste amateur

Avec le soutien de l'Association La Chanterelle de Ville la Grand

Bibliographie :

Liste des plantes attractives pour les abeilles de FRANCEAGRIMER

Mise en page : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, juin 2017

Flore Alpes, www.floalpes.com

Tela botanica, www.telabotanica.org

Un peu d'histoire ...

La Société d'apiculture de Haute-Savoie¹ a été fondée le 9 mai 1895. Elle imprimait une revue mensuelle d'une trentaine de pages qui s'appelait Le Bulletin² de la Société d'apiculture de Haute-Savoie.

Il y a 100 ans, le Bulletin de la société d'apiculture de la Haute-Savoie réapparaissait après un arrêt de six ans dû à la guerre de 14-18.

Voici des extraits émouvants du texte prononcé par le président de l'époque M. Jean Gay, instituteur à Publier, lors de l'assemblée générale du 24 août 1919 à La Roche-Sur-Foron.

Ce texte patriotique est écrit dans le style de l'époque, caractérisé par sa grandiloquence, ce qui peut s'expliquer par les années de guerre.

Voici quelques morceaux choisis. Le président salue l'assemblée et revient sur la

¹ Ancêtre du syndicat d'apiculture.

² Ancien nom du Trait d'Union.

précédente assemblée qui s'était tenue à Eteaux :

« C'était par un beau dimanche tout ensoleillé du mois de mai 1914 ; la campagne était verdoyante et fleurie ; les abeilles bourdonnaient comme au jour de grande miellée...

Après le banquet M. Morel-Frédel nous gratifia d'un discours...

faisant allusion aux inquiétudes patriotiques dont on ne pouvait se défendre... nous disait : « Si jamais la Patrie était en danger, les Savoyards voleraient à son secours avec autant de courage et d'abnégation que nos abeilles en mettent à défendre leur ruche ».

Quelques jours après, le 2 août 1914, les cloches d'alarmes s'ébranlaient, les moissonneurs posaient leurs faux et couraient aux armes, le canon tonnait sur toute la frontière, les hordes déchaînées envahissaient la paisible Belgique et se répandaient en France couvrant tout l'Est de feu et de sang ! Alors se réalisa la parole de notre vénéré président d'honneur ; de nos vallées et de nos montagnes s'élançèrent ces fiers gars, vaillants chasseurs, braves lignards, robustes artilleurs, qui, dès le premier jour, étonnèrent leurs chefs de l'armée française, si habitués à la bravoure, et remplirent de crainte l'ennemi qui désignait les chasseurs sous le nom de « diables bleus. »

Mais combien d'entre eux, hélas ! reposent sur les Vosges, devant Verdun, dans la Somme, en Champagne, jusqu'en ces pays lointains et ingrats de l'Orient et sur tous les champs de bataille ! »³

L'auteur rend ensuite hommage aux morts combattants et à leurs familles, mais aussi aux morts civils et notamment aux trois décès des membres du bureau élus en mai 1914.

Le discours continue, le président fait le bilan sur une action de la société d'apiculture durant cette période troublée.

« La guerre éclata bientôt. Elle souleva un grand esprit de sacrifice, un enthousiasme patriotique admirable...

Répondant à cet état d'esprit nous provoquâmes une souscription de miel en faveur de nos soldats blessés ou malades. Les dons affluèrent de toute part...

Rappelons seulement qu'en 1914 et 1915, les apiculteurs de la Haute-Savoie offrirent plus de 700 kilos de miel que notre société distribua à un certain nombre d'hôpitaux militaires...

Quelques dons se produisirent encore en 1916, en 1917 et même en 1918 malgré la rareté et la cherté croissante du miel. Nous ne reçûmes aucun encouragement officiel, mais des lettres touchantes nous parvinrent de divers administrateurs d'hôpitaux... et – celles qui nous ont été le plus agréables – de quelques poilus qui avaient trouvé bon le miel de nos vallées.

Notre Société peut s'enorgueillir de cette Œuvre du miel, d'autant qu'elle n'eut pas d'imitateurs en France, à ma connaissance. Le Bulletin de la Société Romande d'apiculture a relevé un fait semblable... en Allemagne seulement. »



Publicité de produits américains venant de l'état de l'OHIO imprimée sur toutes les dernières pages des Bulletins de l'année 1920.

Le président revient ensuite sur les problèmes engendrés par le rationnement du sucre durant la guerre.

« Quand survint le rationnement du sucre, un autre souci nous accabla : comment se procurer le sucre nécessaire à l'alimentation de nos colonies que la famine menaçait en grand nombre au printemps

³ Pour mémoire, la Haute-Savoie comptabilisera environ 9 200 morts soit 4,5 % de sa population

de 1917, après l'année de disette qui avait précédé...

M. MOREL-FRÉDEL jeta le premier cri d'alarme. Il entreprit simultanément avec moi des démarches qui donnèrent non le résultat que nous désirions, mais tout celui qu'on pouvait attendre dans les pénibles circonstances où le pays se trouvait...

Pareil travail fut à recommencer l'automne suivant. Mais cette fois l'Administration exigea une formule de demande si compliquée qu'elle rebuta une foule de pétiteurs. Ils n'y perdirent pas grand-chose, car ceux qui reçurent des bons ne purent pas les utiliser faute de sucre.

Ce printemps, nouvelles démarches de la Société, toujours énergiquement appuyées par

M. MOREL-FRÉDEL qui, selon l'expression commune, a le bras long à la Préfecture, vous pouvez m'en croire. Cette fois nos protestations relatives à la rebutante formule précédente furent entendues ! La Préfecture envoya dans toutes les Mairies une formule simple et commode. »

(Déjà à l'époque, le président se démenait comme un beau diable pour défendre les intérêts des apiculteurs... – N.D.R.L.)

Un autre sujet passionnait les habitants de la Haute-Savoie, notamment les habitants du Genevois, du Faucigny et du Chablais suite aux changements provoqués par les modifications des limites de la Zone franche, et donc des relations avec nos voisins Helvètes.

En effet à cette époque, les apiculteurs suisses pouvaient vendre leur miel en Haute-Savoie sans droit de douane, mais la réciproque n'était pas vraie. Le discours de M. Jean Gay concernant le sujet s'enflamme un peu :

« Quant au projet de convention à intervenir entre la France et la Suisse... Que pouvons-nous désirer équitablement ? La réciprocité absolue avec nos voisins... nous n'avons pas demandé autre chose : la réciprocité absolue.

Voyons ! ne serait-il pas humiliant de voir l'étranger continuer à profiter chez nous d'avantages qu'il nous refuserait chez lui ? Comment ! nos voisins peuvent librement approvisionner nos hôtels, inonder nos marchés, alimenter les marchands jusqu'à Chamonix de leur

miels, miellines, glucoses plus ou moins emmiellées ou miels plus ou moins englucoés, provenant de Suisse ou d'Allemagne et nous nous ne pourrions ni nous défendre contre cette invasion ni à peu près rien entrer chez eux sans acquitter de gros droits ! Cela non ! Que nos voisins viennent vendre chez nous librement du bon miel, provenant de leur pays, nous l'admettons ; mais à la condition expresse que nous pourrions vendre chez eux les miels de la Zone, sans limitation de quantité et sous la seule réserve que ce soit du miel récolté par nous. Quant à leurs produits artificiels, qu'ils soient proscrits ! »

(Rien n'a changé, toujours des problèmes d'échanges et des problèmes de fraudes sur le miel... – N.D.R.L.)

Pour finir, M. Jean Gay conclut ainsi son discours :

« Mais nous sommes arrivés à un tournant de notre histoire. La guerre nous met dans la nécessité de tout réformer, à commencer par nous-mêmes ; si nous l'avions perdue, nous tombions dans l'esclavage. Nous l'avons glorieusement gagnée, mais elle laisse notre pays affaibli, ruiné. »

L'Assemblée procède enfin aux différentes approbations :

- Des comptes : « Il restait en caisse 8 fr. 60 et un livret de caisse d'épargne de Bonneville, au montant de 283 fr. 92.

- La cotisation annuelle : « des membres de la Société est portée à 5 francs »

Et enfin des vœux sont mis aux voix et adoptés à l'unanimité, voici l'un des vœux :

« Que le nom de miel et tout dérivé de ce nom ne puisse servir qu'à désigner le seul miel pur d'abeilles. Qu'en autre chose le dénominateur de mielline, qui désigne dans le commerce une sorte de glucose aromatisé, ne puisse plus être employé. Mais que tout produit artificiel tendant à imiter le miel soit vendu sous son véritable nom : glucose ou glucose aromatisé. »

100 ans plus tard, ce vœu est toujours d'actualité...

Geoffroy Deville



LE FRELON ASIATIQUE

en

PAYS DE SAVOIE

Quelques nouvelles du front

*Comme on voit les frelons, troupe lâche et stérile aller piller le miel que l'abeille distille.
(Nicolas Boileau 1636-1711, Satires I)*

En raison des mesures prises pour lutter contre l'épidémie de Covid-19, les différentes réunions et autres manifestations prévues ce printemps ont été annulées, mais la vigilance des référents départementaux "frelon asiatique" a été maintenue.

Nous avons aussi pu obtenir du préfet une dérogation afin de pouvoir poursuivre nos interventions pendant la période de confinement.

Ainsi, François LAVOREL, référent du bassin annécien, secteur pour l'instant le plus impacté de la Haute-Savoie, a pu poser des pièges afin de capturer des fondatrices dans les différents endroits stratégiques que nous avons pu définir en fonction des captures et autres signalements enregistrés durant les campagnes 2019 et 2018.

Nous avons sollicité Nicolas MARI président de l'ASA (association Abeille Savoyarde Annécienne), afin qu'il mobilise ses adhérents

possesseurs de pièges pour maintenir une pression de piégeage sur les fondatrices.

Pour l'instant aucune capture n'a été enregistrée ni dans nos pièges, ni dans ceux des désinsectiseurs de la commune nouvelle du Grand Annecy.

Aucune remontée positive des membres de l'ASA.

Bref, notre frelon reste encore très discret.

Juste avant la fin du confinement, nous avons pu récupérer dix pièges sélectifs ICKO, offerts par le GDS des Savoies, que nous avons distribués aux différents référents intéressés.

En juillet, nous avons été contactés par Daniel NEGRELLO ⁴, un correspondant du Dauphiné qui voulait préparer un article sur notre envahisseur.

Nous avons eu l'heureuse surprise d'avoir eu deux excellents articles, soit une page

complète du journal, centrée sur notre fameux vespidé.

Un article intitulé : "Le frelon asiatique pointe le bout de son dard" écrit par Isabelle DAVIER et un autre intitulé : "Un dangereux prédateur pour les abeilles" écrit par Daniel NEGRELLO⁴.

Ces publications sont importantes car elles sensibilisent les Hauts-Savoyards qui deviennent ainsi des partenaires de notre lutte.

Courant août, à Annecy le Vieux, dans le lotissement "Les jardins d'Arcadie », un nid accroché au volet roulant d'un studio inoccupé a été découvert par des voisins, un désinsectiseur non agréé est intervenu, finalement il s'agissait d'un nid primaire en fin de vie.



Nid primaire aux Jardins d'Arcadie à Annecy-le-Vieux

Pendant ce temps, mi-mars, du côté de Seyssel, dans le secteur "Val-de-Fier", une fondatrice s'est aventurée dans le laboratoire d'une apicultrice professionnelle, elle a été capturée et formellement identifiée par le référent local qui l'a "autopsiée" afin de visualiser ses ovaires.

Le 8 août, à la frontière Suisse, sur la commune de **Bossey**, un nid a été repéré puis détruit, à la demande de la propriétaire du terrain où il avait été trouvé, par un professionnel non agréé par le GDSA 74.

Cette destruction menée à 13 heures, comme pour un simple nid de guêpes n'a été que partielle.

Aussi, au bout de quelques jours, a-t-il fallu réitérer l'opération, avec un professionnel agréé, selon les normes fixées conjointement à la suite des réunions de l'année 2019, par les différents acteurs départementaux concernés par la lutte contre ce dangereux envahisseur. Opération, suivie par Pierre TOMAS-BOUIL référent et animateur départemental de la plate-forme anti-frelon qui est aussi le président du Syndicat d'apiculture 74.

Cette opération, première destruction d'un nid de frelons asiatiques par un professionnel agréé sur notre département, a été un franc succès, relaté aussi sur le Dauphiné, par l'excellent article de Daniel NEGRELLO¹.

Donc, ***Vespa velutina nigrithorax*** est finalement bien implanté sur le Bassin genevois, comme le confirment les différentes observations qui nous sont parvenues au cours de l'été.

De là, pour traverser la frontière et envahir nos amis suisses, il n'y avait qu'un pas, ou qu'un vol, ainsi la présence de cet Attila des ruches a été signalée en juillet à Plainpalais en plein centre de Genève.

Une véritable traque, menée par **radioguidage**, a abouti à la destruction d'un nid quasi-invisible perché à environ 22 mètres dans la frondaison d'un tilleul en plein centre du quartier des Eaux-Vives.

Cette chasse a été relatée par un article accessible via internet à l'adresse : <https://www.bluewin.ch/fr/infos/suisse/nid-de-frelons-asiatiques-detruit-a-geneve-442149.html>

Cette technique de radioguidage ou télémétrie, a été utilisée pour la première fois en France, en 2018, grâce à une collaboration entre l'INRA de Bordeaux et l'université anglaise d'Exeter.

⁴ Les articles d'Isabelle DAVIER et Daniel NEGRELLO sont accessibles sur le site www.syndapi74.fr

A cette occasion, une vidéo de l'INRA a été mise en ligne à l'adresse :

<https://www.youtube.com/watch?v=jRwLd78zPRY>)

Un autre nid a aussi été découvert au Noirmont dans le Jura Suisse.

Il faut préciser que la réactivité de nos amis suisses, qui ont eu d'emblée accès à une technologie d'avant-garde pour localiser ce nid, nous laisse une certaine amertume devant les attermolements de nos décideurs.

Amis apiculteurs, le frelon asiatique est bien implanté dans notre département. Pour l'instant il est discret, redoublez donc d'attention, prévenez votre entourage, relatez vos observations aux référents via la plateforme internet : www.frelonsasiatiques.fr

En automne, nous pouvons l'observer sur les lierres en fleurs où il chasse et se nourrit aussi de nectar. C'est une saison où la colonie émet

ses sexués, donc elle redouble d'activité ayant besoin de protéines et d'aliments énergétiques, aussi vérifiez assidûment vos ruchers, une attaque est possible.

Seuls les nids détruits par une entreprise agréée et supervisée par le réseau des référents départementaux pourront bénéficier d'une prise en charge financière.

Les référents seront là pour vous renseigner, identifier et lancer la recherche des nids en vue de leur destruction.

Merci d'avance pour votre aide !...

Philippe Cléry (Réfèrent frelon) en collaboration avec François Lavorel (Réfèrent frelon) et le rucher du haras.

Dernière minute : un nid de frelons asiatiques détruit à Annecy-le-Vieux le 12 octobre.



Suite à un E-mail du service hygiène-ERP de la ville d'Annecy, indiquant la présence d'un éventuel nid de frelons asiatiques, dans un garage au lieu-dit "le petit port" à Annecy-le-Vieux, le référent local s'est aussitôt rendu sur place afin de confirmer l'information et d'entamer la procédure de destruction.

Par chance, un désinsectiseur agréé qui, se trouvait en déplacement dans le secteur a répondu à l'appel, et la destruction du nid a été effectuée selon le protocole, dans la soirée, à la tombée de la nuit. Donc sitôt signalé, sitôt détruit.



Petites annonces

- **Disponible à partir de mai 2021. Essaims** sur 6 cadres Dadant avec reine marquée de l'année précédente de souche noire de Savoie. S'adresser à M. Pierre PLANTAZ
204, avenue de Léchères
74460 Marnaz
Tél. : 04 50 98 20 25
- **Vends jeunes reines d'abeilles noires** en ponte et marquées. Expédiées ou enlevées. Livrées en cage d'introduction. S'adresser à M. J-P DELAUNAY
Tél. : 04 50 46 27 28
- **Vends 2 ruchettes d'observation**, corps pour 1 cadre Dadant, sans hausse. S'adresser à Bruno CARTEL
Tél: 04 50 78 00 35/repas
mail: brunocartel@orange.fr
- **Vends à partir avril : souches sélectionnées** sur 5 cadres Dadant, essaims de l'année précédente, avec reine marquée, numérotée de moins d'un an. S'adresser à : M. Philippe BETEMPS
Tél. : 04 50 70 59 90
E-mail : betemps.ph@orange.fr
- **Vends essaims** sur 6 cadres Dadant, abeilles douces et productives. Disponibles à partir de mi-avril. **Vends reines marquées et fécondées** à parti de mi-mai. S'adresser à M. Didier MOUCHET
18, Chemin de Matti
74100 Vétraz-Monthoux.
Tél. : 04 50 87 24 61
Portable : 06 74 55 88 90 (SMS de préférence)
E-mail : didier-mouchet@orange.fr

Les petites annonces ne sont pas reconduites tacitement sur le TU suivant.
Merci d'adresser vos annonces par e-mail à traitunion@syndapi74.fr



Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie

BON DE COMMANDES 2021

Ce bulletin doit être utilisé par ceux qui n'ont pas internet.

Le bon de commandes comprend les adhésions, les revues, l'assurance, les pots plastiques et les étiquettes. Vous devez réaliser l'ensemble de vos commandes en une seule fois .

BON DE COMMANDE Adhésions et Revues

Nom : _____ Tél fixe : _____

Prénom : _____ Tél portable : _____

Adresse : _____ Courriel : _____

Code postal : _____ Ville : _____ N° apiculteur : _____

| | Nombre | Prix unitaire | Total |
|--|----------|----------------|----------------|
| Adhésion au syndicat d'apiculture | 1 | 18,00 € | 18,00 € |
| Adhésion au GDSA (Groupement de défense sanitaire) | | 15,00 € | |
| Abonnement revues | | | |
| Abeilles de France (SNA) | | 26,50 € | |
| Abeilles et fleurs (UNAF) | | 28,00 € | |
| Santé de l'Abeilles (FNOSAD) | | 18,00 € | |
| Sous-total 1 | | | |

Pour statistiques, Année de naissance : _____ Nombre de ruches (précis) : _____

BON DE COMMANDE ASSURANCES

Vous pouvez choisir soit la formule multirisque et soit la formule restreinte

Prix forfaitaire plancher (minimum cotisation) = 2,51 €

| FORMULE MULTIRISQUE | Nombre | Prix unitaire | Montant |
|---|--------|---------------|---------|
| Nucléï – Ruchettes (< 8 cadres) | | 1,24 € | |
| Ruches (8 à 12 cadres) | | 1,87 € | |
| Sous-total 2 : | | | |

| FORMULE RESTREINTE | Nombre | Prix unitaire | Montant |
|--------------------------------|--------|---------------|---------|
| Nucléï – Ruchettes (<8 cadres) | | 0,66 € | |
| Ruches (8 à 12 cadres) | | 0,99 € | |
| Sous-total 2 : | | | |

Pour recevoir une attestation foire et marché cocher la case :



ISNARD

Alp'Abeille

www.alpabeille.com



**TOUT LE
MATÉRIEL APICOLE**
emballages, distributeur LEGA,
protection ...

RUCHE
HIRONDELLE
-imputrescible
- légère



CANDI CHANT'ABEILLE*
apprécié par plus de
100 000 ruches
(certification Ecocert pour le candi,
nourrissement, cire et gaufrage)

CIRE GAUFREE*

de qualité provenant de nos apiculteurs
Possibilité de faire votre cire à partir de 130Kg

* (Made in Hte-Savoie)

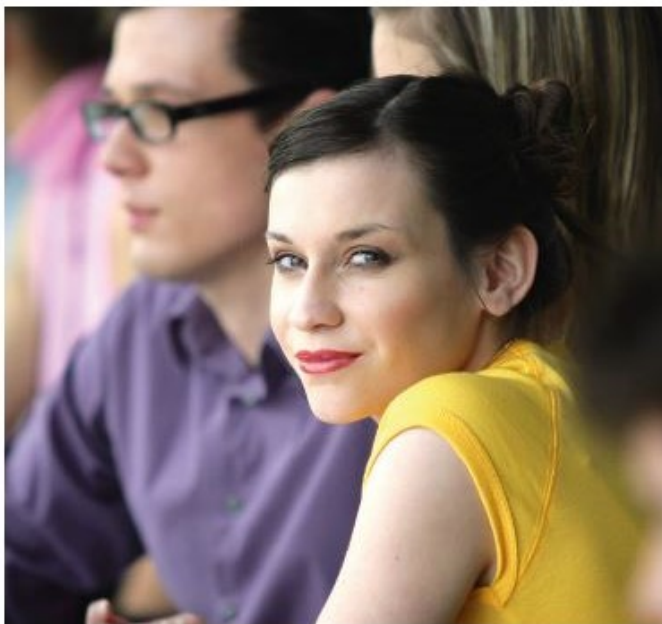


OUVERTURE : du mardi au vendredi 8h-16h30 et le samedi 8h-12h

Tél +33 450 26 66 20 - Email: alpabeille@wanadoo.fr

15, Avenue des genévriers - ZI Vongy - 74200 Thonon-les-Bains

Crédit photos : Gettyimages.



REJOINDRE UNE BANQUE DIFFÉRENTE, ÇA CHANGE TOUT.

GRÂCE AU PARTENARIAT ENTRE
LE CRÉDIT MUTUEL ET MON ASSOCIATION,
JE BÉNÉFICIE D'OFFRES EXCLUSIVES.

Adhérents
d'associations

Crédit  Mutuel

Meythet

10 route de Frangy – 74960 Annecy

Annonceur : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées. La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, société coopérative à forme de S.A. au capital de 5 458 531 008 euros (RCS B 588 505 354), 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67913 Strasbourg Cedex 9, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR), 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09, et les caisses du Crédit Mutuel sont des intermédiaires d'assurance inscrits au registre national, sous le numéro unique d'identification 07 003 758, consultable sous www.orias.fr.